



OBSERVATOIRE DES DÉCHETS
de la Guadeloupe

LES CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS EN GUADELOUPE

BILAN 2014



Publication 2015



En bref...

2014 affiche une quantité globale de déchets produits similaire à l'année 2013. Toutefois, cette stabilisation globale masque des évolutions différentes selon la nature des déchets. La quantité d'encombrants collectés est en nette diminution puisque qu'elle ne représente que 80 % du gisement collecté en 2013. En revanche, les déchets ménagers résiduels et assimilés, accueillis en centre d'enfouissement augmentent (+6 %). Par ailleurs, la part de déchets envoyés vers des filières de valorisation est en nette augmentation (+3,7 %). Ce bon résultat a été obtenu grâce à la croissance importante de la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (+14,8 %) et des véhicules hors d'usage (+18 %).

Enfin, les coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets en Guadeloupe sont très élevés. En effet, ils affichent tous flux confondus, un coût de collecte et traitement supérieur de 91 % à celui de la France entière.

Chiffres clés 2014

370 203 tonnes de déchets réceptionnés en Guadeloupe dans les centres de tri et de traitement (hors déchets du BTP) ;

31,2% des déchets envoyés vers des filières de valorisation ;

85% de la population couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers.

AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Les données recueillies sont celles de la Guadeloupe continentale et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade). La population de référence est celle de la population résidente. Par conséquent, les ratios peuvent être surestimés dans les zones touristiques. La quantité de déchets collectés des ménages comprend une part, parfois non négligeable, de déchets des commerces et entreprises (déchets d'activités économiques). Cela peut accroître artificiellement la quantité de déchets produite par habitant. La collecte des emballages ménagers ne fait pas l'objet d'une comptabilité différenciée entre apport volontaire et porte-à-porte. En outre, les données recensées peuvent présenter, selon la source, de faibles écarts. Il s'agit probablement de l'incertitude inhérente à toute collecte de données.

Enfin, l'échantillonnage du sondage LH2 DOM réalisé pour le compte de l'Observatoire des déchets en Juillet 2014, et dont une partie des résultats est présentée tout au long du document, repose sur un échantillon représentatif de 500 personnes. Cet échantillon est établi selon la méthode des quotas.

CHIFFRES CLÉS DE LA GUADELOUPE

Chiffres clés de la Guadeloupe	2010	2011	2012	2013	2014
Population	403 355	404 635	403 314	403 645	403 750
Variation		+0,32 %	-0,33 %	+0,08 %	+0,03 %

Source : INSEE - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2014)

Superficie : 1 628 km².

PIB par habitant (2014-Provisoire) : **20 072 euros** (Martinique : 22 266 euros, Guyane : 15 820 euros, France - hors Ile-de-France : 32 190 euros).

Source : IEDOM

Sommaire

Qu'est-ce qu'un déchet ?	4
Quel est le périmètre d'observation de l'observatoire des déchets pour l'année 2014 ?	4
Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?	5
Le citoyen	5
La collectivité	5
Les entreprises et administrations	7
Les éco-organismes	7
La région et le département	9
L'État	9
Déchets réceptionnés dans les unités de traitement ou de tri	10
Performance du service public de collecte des déchets	11
Collecte en porte-à-porte	11
Collecte en apport volontaire	12
Des filières déchets aujourd'hui structurées	16
Que deviennent nos déchets une fois collectés ?	16
Performances des filières déchets non dangereux	21
Performances des filières déchets dangereux	34
Économie du déchet	41
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	41
Coût de gestion des déchets ménagers et assimilés en Guadeloupe	43
Dynamique de l'emploi dans la filière déchets	46
PIB	48
Glossaire	49
Liste des abréviations	51
Qu'est-ce que l'observatoire des déchets de la Guadeloupe ?	52

Qu'est-ce qu'un déchet ?

Un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

(article L-541-1 du Code de l'environnement).

Quel est le périmètre d'observation de l'observatoire des déchets pour l'année 2014 ?

Les données présentées dans cette publication portent sur l'année 2014, et parfois sur les données antérieures (2010, 2011, 2012 et 2013). Sont pris en considération :

- ❶ l'ensemble des déchets produits par les ménages ;
- ❷ les déchets d'activités économiques, des administrations et de leurs services techniques (collectés en mélange avec les déchets ménagers et assimilables à ceux-ci) ;
- ❸ les déchets du secteur économique du bâtiment et des travaux publics, ou BTP ;
- ❹ les déchets agricoles.

Les boues d'épuration, les déchets d'assainissement sont toutefois exclus du périmètre d'observation pour l'année 2014.

La nature des déchets prise en compte est la suivante :

❶ ordures ménagères résiduelles :

- OMR

❷ emballages et verre :

- verre
- papiers-cartons
- journaux-revues-magazines
- emballages
- bouteilles et flacons plastiques
- métaux (acier-aluminium)

❸ autres déchets des ménages :

- huiles
- piles et batteries
- déchets dangereux des ménages
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) des ménages
- lampes
- déchets verts et organiques
- encombrants
- véhicules hors d'usage, pneus
- médicaments

❹ déchets d'activité économique :

- BTP
- agricole
- déchets non dangereux des entreprises

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

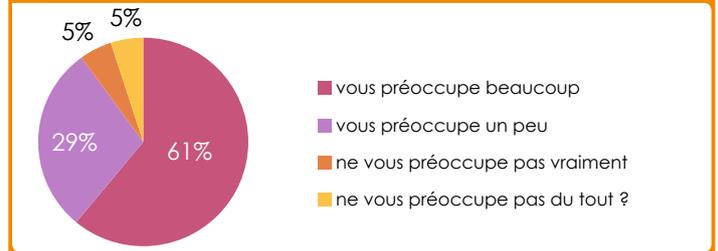
La question des déchets en Guadeloupe est une préoccupation forte de la population. Alors que dans l'hexagone, la question des déchets est la sixième des préoccupations environnementales (loin derrière l'eau qui arrive en tête. Source : enquête « les représentations sociales de l'effet de serre », GfK ISL pour l'ADEME 2014), elle est la première préoccupation environnementale des Guadeloupéens (loin devant la pollution des sols et de l'eau. Source : sondage LH2 DOM pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe, juillet 2014).

En effet, à la question « Diriez-vous que la question des déchets, c'est quelque chose qui : vous préoccupe beaucoup, vous préoccupe un peu, ne vous préoccupe pas vraiment, ne vous préoccupe pas du tout ? », **90% de la population guadeloupéenne déclare être préoccupée par la question des déchets.**

Néanmoins les rôles et responsabilités de chacun sont à ce jour mal connus puisque **43% de la population déclare ne pas connaître les institutions ou les organismes qui sont responsables** de la collecte et du traitement des déchets sur l'île.

(Sondage LH2dom pour l'observatoire des déchets, juillet 2014).

1 La question des déchets, c'est quelque chose qui ...



Source : sondage LH2dom pour observatoire des déchets, juillet 2014 - Échantillon 500 personnes

Le citoyen

Il participe à la réduction des déchets produits (en choisissant des produits moins emballés et par le compostage domestique, par exemple), à la collecte sélective de ses déchets et encombrants. Le citoyen doit également veiller à ne pas brûler ses déchets ou les abandonner dans la nature. S'agissant des ordures ménagères résiduelles, le citoyen peut les déposer dans une poubelle qui sera collectée par la collectivité.

La collectivité

La réglementation (article L2224-13 du code général des collectivités territoriales), confie aux communes la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages. La commune n'a d'obligation réglementaire qu'en matière de gestion des déchets ménagers.

Elle peut transférer à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de

cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.

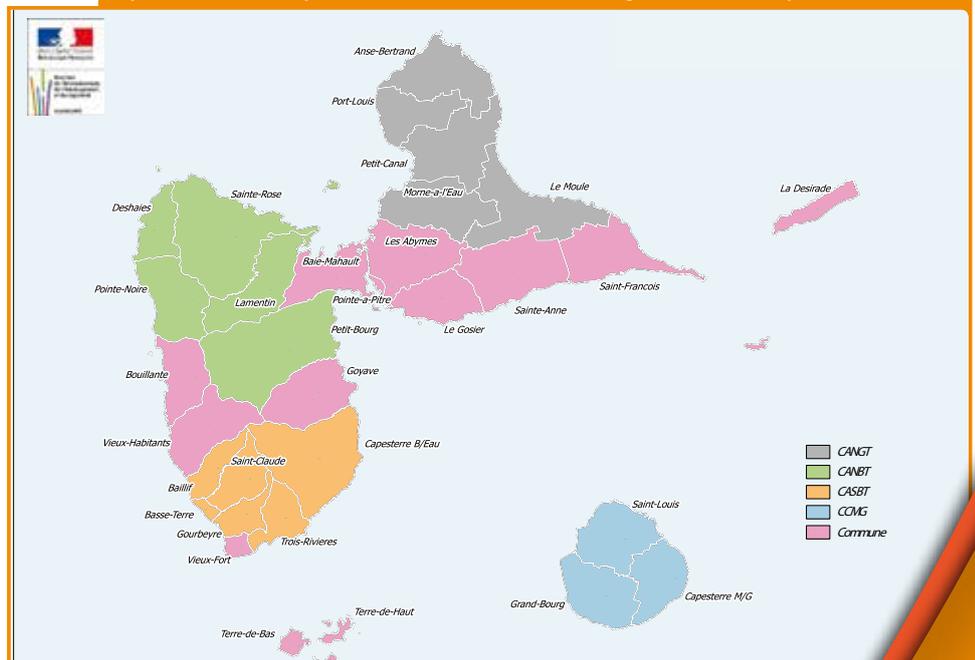
En Guadeloupe, la majorité des communes de l'Archipel, ont adhéré à des syndicats ou font partie d'une communauté de communes ou d'agglomération. Leurs compétences en matière de gestion des déchets ménagers (collecte et/ou traitement) ont toutes été transférées à une intercommunalité.

■ La compétence collecte des déchets ménagers

S'agissant de la collecte, en 2014, 19 communes sur 32 avaient transféré leur compétence à une intercommunalité.

Cette compétence s'exerce en régie ou en délégation de service public. En 2014, 13 communes exercent cette compétence en régie (avec du personnel de la collectivité).

Carte 1 Répartition de la compétence collecte des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2014



Source des données : Observatoire des Déchets de la Guadeloupe Source géographique : IGN Réalisation : DÉAL971/ATOLTP-SIG Septembre 2015 Echelle : 1/400 000

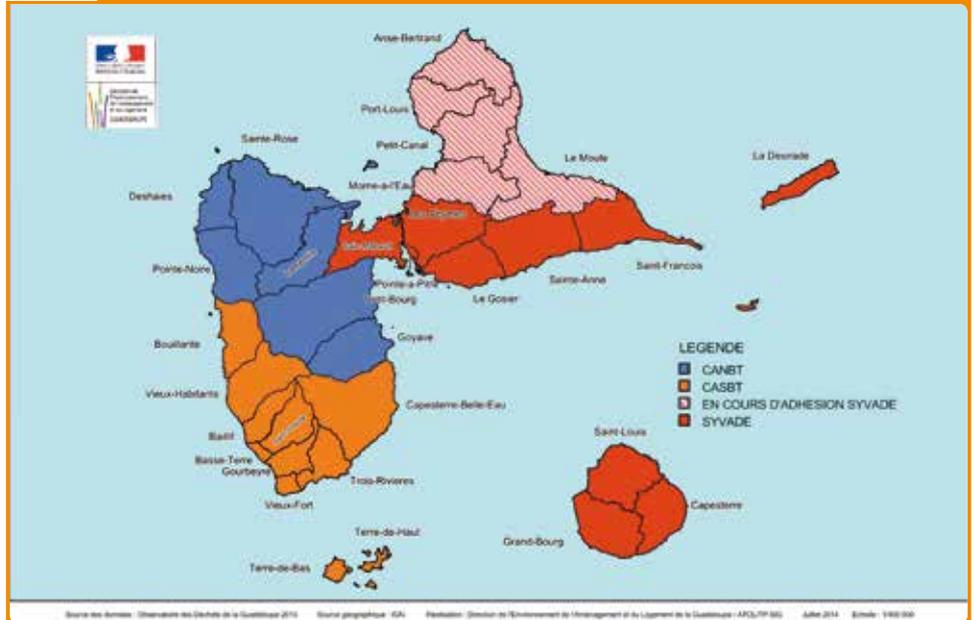
Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

La compétence traitement des déchets ménagers

En 2014, toutes les communes de Guadeloupe avaient transféré leur compétence traitement à un EPCI ou syndicat mixte.

Ces EPCI et syndicats mixtes exercent leur compétence soit en régie (stockage de déchets non dangereux), soit en faisant appel à des prestataires (centre de tri, de valorisation, de compostage mais aussi de stockage).

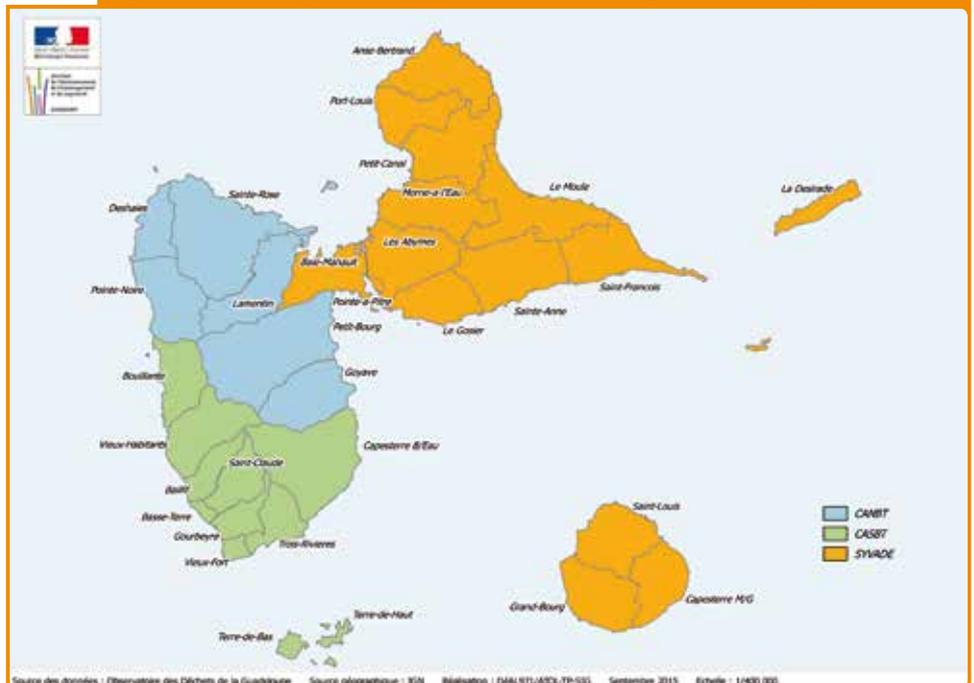
Carte 2 Répartition de la compétence traitement des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2014



La réforme des collectivités territoriales et son incidence en matière de gestion des déchets

La mise en œuvre de manière progressive depuis le 1^{er} juin 2013 du schéma départemental de coopération intercommunale de la Guadeloupe, arrêté le 30 décembre 2011 en application de la réforme des collectivités territoriales (loi 2010 -1563 du 16 décembre 2010), a redéfini les compétences de certaines collectivités en matière de gestion des déchets.

Carte 3 Répartition de la compétence traitement des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2015



Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

À ce jour :

● s'agissant de la compétence « traitement »

Le SYMCTOM de Basse-Terre est dissout (arrêté préfectoral de liquidation du 27 juin 2014). Le traitement des déchets ménagers est aujourd'hui une compétence assumée par la communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre dont le périmètre a été élargi à toutes les communes du SYMCTOM à l'exception de Pointe-Noire où la compétence a été reprise par la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre.

En outre, les communes de Goyave et Petit-Bourg ont également adhéré à la CANBT et ont transféré leurs compétences collecte et traitement à cette agglomération. Il en est de même pour les communes de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas avec leur adhésion à la communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre.

L'extension de la communauté de communes du Nord Grande-Terre et sa transformation en communauté d'agglomération ont entraîné au 1^{er} janvier 2014 la sortie du SYVADE des communes du Moule, de Morne-à-l'Eau, de Petit-Canal, de Port-Louis et d'Anse-Bertrand.

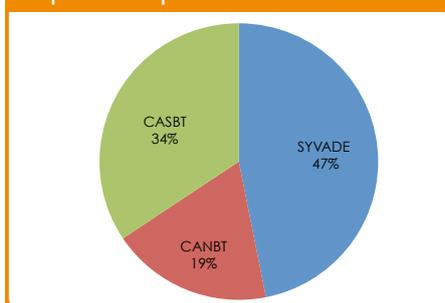
Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CANGT et la CASBT sont libres de solliciter l'adhésion au SYVADE des communes concernées ci-dessus. C'est notamment ce que la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre a récemment décidé pour l'ensemble de son territoire.

Tableau 1 : répartition des habitants et des communes selon les EPCI et syndicats pour la compétence traitement

	Nombre d'habitants Population 2014	Nombre de communes
SYVADE	273 782	15
CANBT	78 905	6
CASBT	83 031	11

Source : observatoire des déchets de la Guadeloupe

2 Répartition des communes adhérentes pour la compétence traitement



Source : ODG

● s'agissant de la compétence « collecte »

L'extension des communautés d'agglomération du Nord et Sud Basse-Terre sont à l'origine d'un transfert de compétence à l'agglomération des communes suivantes :

- ▶ CANBT : Goyave, Pointe-Noire ;
- ▶ CASBT : Bouillante, Vieux-Habitants, Vieux-Fort, Trois-Rivières, Capesterre Belle-Eau, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas.

De même, la création de la CANGT a entraîné le transfert de la compétence collecte à l'agglomération pour les communes de Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Canal, Port-Louis et Anse-Bertrand.

Les entreprises et administrations

Chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à un tiers à des fins de traitement. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris :

- les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ;
- les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Par conséquent, la collectivité n'est pas tenue de collecter les déchets des entreprises.

Les éco-organismes

Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les metteurs sur le marché s'organisent pour gérer les produits en fin de vie, le plus souvent collectivement, au travers des éco-organismes.

Il s'agit d'une structure à but non lucratif assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie. (Article L.541-10 du Code de l'environnement)

Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier de charges précis pour mener à bien leur mission.

La responsabilité élargie du producteur (REP)

La responsabilité élargie du producteur (REP) est une application du principe pollueur-payeur. Le metteur sur le marché (fabricants, distributeurs, importateurs) est responsable de la prise en charge de tout ou partie de la gestion des produits générant des déchets depuis 1975.

(Article L. 541-10 du Code de l'environnement)

En 2014, la France est le pays ayant le plus recours à ce principe de gestion avec 16 filières REP de différents types et à différents stades de mise en œuvre.

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

Tableau 2 : éco-organismes et filières REP

Type de produit	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP en France métropolitaine	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP en Guadeloupe	Produits concernés par la filière REP	Éco-organisme
Filières REP imposées par une directive européenne				
Piles et accumulateurs portables, automobiles et industriels	1 ^{er} janvier 2001 pour les piles et accumulateurs des ménages 22 décembre 2009 pour la nouvelle REP P&A portables et la nouvelle REP élargie aux professionnels (automobile et industriel)	2007	Tous les types de piles et accumulateurs quels que soient leur forme, volume, poids, matériaux, sauf ceux utilisés dans les équipements militaires et les équipements destinés à être lancés dans l'espace	Corepile
Équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers	15 novembre 2006 pour les EEE ménagers	15 Novembre 2007	Équipements électriques et électroniques ménagers	Éco-Système
	13 août 2005 pour les EEE professionnels	2014 : financement éco-organismes	Lampes	Recylum
			Équipements électriques et électroniques professionnels	Éco-Système Écologic Recylum
Automobiles	24 mai 2006	2010	Véhicules des particuliers et véhicules utilitaires des professionnels d'un TAC inférieur à 3,5 tonnes	TDA
Filières REP françaises en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP				
Lubrifiants	Financement par l'ADEME depuis 1986 Limitation aux DOM-COM depuis 2011	Jusqu'en 2009 : financement SARA / Depuis 2010 : financement ADEME	Huiles minérales ou synthétiques	aucun éco-organisme
Emballages ménagers	1 ^{er} janvier 1993	2010	Emballages ménagers	Éco-Emballages
Fluides frigorigènes fluorés	1 ^{er} janvier 2009	2009	Fluides frigorigènes des professionnels	aucun éco-organisme
Médicaments	1 ^{er} octobre 2009	2001	Médicaments non utilisés à usage humain des particuliers	Cyclamed
Filières REP imposées par une réglementation nationale				
Pneumatiques	1 ^{er} mars 2004	1995	Pneumatiques ménagers et professionnels (voitures, poids lourds, motos, engins de travaux publics, tracteurs, avions...) exceptés ceux équipant des cycles et cyclomoteurs	TDA
Papiers graphiques	19 janvier 2007		Imprimés papiers, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales, dont la collecte et le traitement sont à la charge des collectivités locales	Écofolio
Textiles, linges de maison, chaussures	1 ^{er} janvier 2007		Textiles, linge de maison et chaussures des ménages	Éco TLC
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	12 décembre 2012	2014	DASRI perforants des patients en auto-traitement	DASTRI
Ameublement	31 décembre 2012	EN COURS	Éléments d'ameublement ménagers	Éco-Mobilier
		EN COURS	Éléments d'ameublement professionnels	Valdelia
Produits chimiques	9 avril 2013	EN COURS	Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (DDS)	Éco DDS
Bouteilles de gaz	2014	Fonctionnement par consigne	Bouteilles de gaz destinées à un usage individuel	aucun éco-organisme
Filières REP basées sur un accord volontaire				
Produits de l'agrofourmiture	Mise en œuvre opérationnelle progressive à partir du 4 juillet 2001	EN COURS	Emballages vides de produits phytopharmaceutiques professionnels, produits phytopharmaceutiques non utilisés professionnels, emballages souples agricoles professionnels d'engrais et d'amendements (big bags), big bags usagés de semences et plants, films agricoles usagés professionnels, produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et produits d'hygiène pour l'élevage laitier	ADIVALOR
Consommables bureautiques et informatiques	27 janvier 2000	EN COURS	Cartouches d'impression bureautique	Cart'Touch
Mobil-homes	2010	Pas de gisement local	Mobil-homes	aucun éco-organisme
Légende	Filière opérationnelle		Filière naissante	Filière non mise en place

Source : ADEME – Panorama REP

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

La région et le département

Afin de coordonner l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire en faveur d'une bonne gestion des déchets, le Département, pour les déchets non dangereux et les déchets du BTP, et la Région pour les déchets dangereux, assurent la planification territoriale de la gestion des déchets à travers l'élaboration du PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, adopté le 16 janvier 2008) et du PREGEDD (Plan Régional d'Élimination et de Gestion des Déchets Dangereux, adopté le 5 mars 2010).

Depuis l'adoption des lois Grenelle en 2009 et 2010, la dénomination de ces plans a changé. Ainsi le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) remplace le PDEDMA, et le PREGEDD devient le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PPGDD). La révision de ces documents de planification est en cours.

En outre, la Région et le Département s'impliquent dans la mise en œuvre des orientations des plans et accompagnent techniquement et financièrement les projets structurants de gestion et de valorisation des déchets.

Enfin, la récente adoption de la loi NOTRe (7 août 2015) modifie les compétences en matière de planification de la gestion des déchets. En effet, la Région va devenir seule compétente et sera chargée de la planification liée aux déchets non dangereux, aux déchets dangereux, et aux déchets du BTP.

L'État

S'agissant de l'État, l'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) assure un rôle d'accompagnement technique et financier auprès des collectivités et entreprises pour mener à bien les projets assurant une gestion moderne et optimisée des déchets.

En outre, l'ADEME fait de l'économie circulaire une priorité afin de faire de nos déchets de véritables ressources pour le territoire.

Quant à la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), elle dispose également de compétences réglementaires et de contrôle au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'objectif poursuivi par l'État en matière de gestion des déchets est de favoriser une gestion des déchets dont les priorités, par ordre d'importance, sont les suivantes :

- 1 réduction de la quantité de déchets produits ;
- 2 réemploi ;
- 3 recyclage, valorisation matière ;
- 4 autres formes de valorisations, notamment énergétiques ;
- 5 stockage.

Déchets réceptionnés dans les unités de traitement ou de tri

La fermeture des décharges « brutes » au profit d'unités autorisées a permis de mieux connaître la quantité de déchets produite sur notre territoire. En effet, les 19 unités de tri ou de traitement sont aujourd'hui équipées de ponts-bascules permettant de peser les déchets entrants dans les installations.

En 2014, le tonnage de déchets réceptionnés dans les unités de traitement s'avère très inférieur aux estimations réalisées dans le cadre du PDEDMA (environ 500 000 tonnes de déchets produits en Guadeloupe).

En 2014, **environ 370 203 tonnes** de déchets ont ainsi été traités ou prétraités sur le territoire (hors déchets BTP). Les déchets prétraités sont ensuite pour la plupart conditionnés et expédiés vers des centres de traitement à travers le monde entier.

Tableau 3 : répartition des déchets entrants dans les installations de traitement (en tonne)

Type de déchets	2012	2013	2014
Ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilées	148 663	165 498	175 029
Encombrants	78 414	54 909	44 488
Autres : déchets industriels	31 636	30 042	28 595
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ménagers	2 706	3 013	3 428
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) professionnels			32
Véhicules hors d'usage (VHU)	12 880	7 362	8 706
Pneus	3 274	3 338	3 452
Batteries	889	2 354	2 100
Déchets dangereux	2 182	2 469	2 450
Emballages ménagers	2 843	1 460	2 283
Verre	1 989	2 333	2 540
Ferrailles/Métaux	14 724	24 790	30 664
Déchets des activités économiques (DAE)	12 729	13 651	14 575
Boues	4 797	3 635	3 078
Bois et sous-produits	1 847	3 786	3 502
Déchets organiques	9 677	18 092	10 530
Déchets verts	28 980	33 965	34 686
Piles	19	19	18
Lampes	6	10	13,5
Médicaments	24	28	34
TOTAL	358 279	370 753	370 203
Évolution interannuelle		+4%	0%
Déchets BTP		37 962	65 227
TOTAL avec BTP		408 715	435 430

Source : SITA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, Auto Casse, OCAD3E

En 2014, le mode de traitement privilégié reste l'enfouissement avec **254 871 tonnes** de déchets réceptionnés dans les installations de stockage de déchets. On note néanmoins une baisse du recours à l'enfouissement (de -8,8% entre 2013 et 2014) au profit, notamment, de la valorisation matière.

3 Répartition des déchets entrants dans les installations de traitement

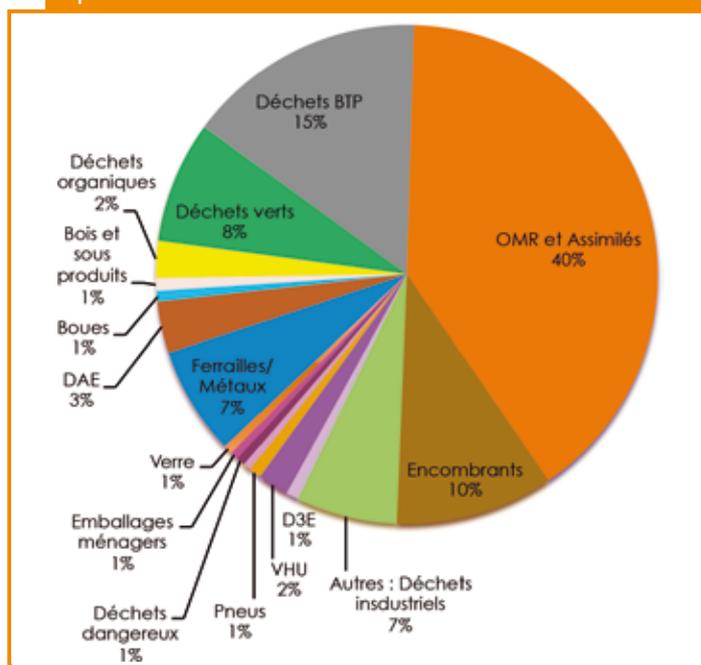
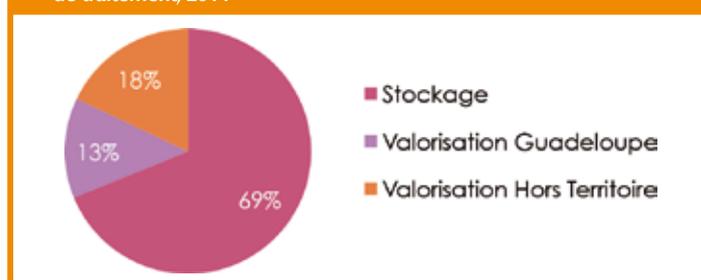


Tableau 4 : mode de traitement des déchets entrants dans les installations de traitement

Mode de traitement	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
	2012		2013		2014	
Enfouissement	279 542	78%	272 658	74%	254 871	69%
Valorisation Guadeloupe	33 803	9%	43 189	12%	48 941	13%
Valorisation hors territoire	44 935	13%	54 906	14%	66 391	18%
TOTAL	358 279		370 753		370 203	

Source : SITA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, Auto Casse, OCAD3E

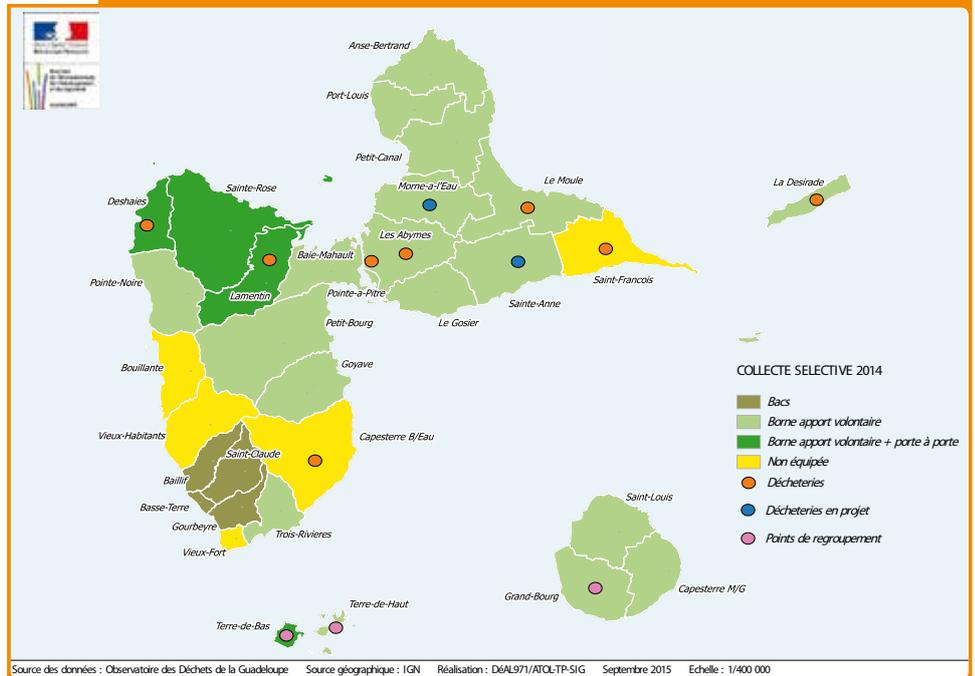
4 Mode de traitement des déchets entrant dans les installations de traitement, 2014



Performance du service public de collecte des déchets

Collecte en apport volontaire

Carte 5 Collectivités équipées pour la collecte sélective et localisation des déchèteries, en 2014



L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers.

L'usager vient lui-même déposer les déchets qu'il a pré-triés, sur un site aménagé par la collectivité : borne d'apport volontaire et déchèterie.

Collecte en déchèterie

Qu'est qu'une déchèterie ?

Une déchèterie est un espace aménagé et clôturé où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels ou encombrants. Ce service est gratuit pour tous.

Ces installations sont aménagées pour recevoir les déchets particuliers et volumineux tels que :

- les déchets encombrants ;
- certains déchets dangereux ;
- les huiles de friture et de vidange ;
- les gravats ;
- le bois ;
- les végétaux ;
- les métaux ;
- les cartons volumineux ;
- les emballages ménagers...

Cet équipement est à ce jour connu par 86 % de la population. Néanmoins, il n'est utilisé systématiquement que par 20% de la population.

(Source : sondage LH2DOM pour l'observatoire des déchets, juillet 2014)



Déchèterie du Moule

Résultats annuels

En 2014, les 8 déchèteries et un point de regroupement à la communauté de commune de Marie-Galante en activité sur le territoire ont permis de collecter **23 316 tonnes** de déchets.

Tableau 7 : tonnage collecté en déchèterie

	2012	2013	2014
Déchets dangereux	114	38	33
Encombrants	4 864	5 141	5013
Batterie		15	
Piles et accumulateurs	0,60	4	4
D3E	685	1 217	1270
Emballages	166	36	671
Déblais et gravats	2 245	776	822
Tubes et ampoules LBC	0,50	2,50	0,67
Déchets verts	7 244	8 205	9 332
Carton		312	363
Tout venant	210	3 374	3 163
Ferraille	715	2 142	2 643
TOTAL	16 243	21 262	23 316
Évolution interannuelle		+31%	+9,6%

Source : commune des Abymes, Syvade, CANBT, commune de la Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

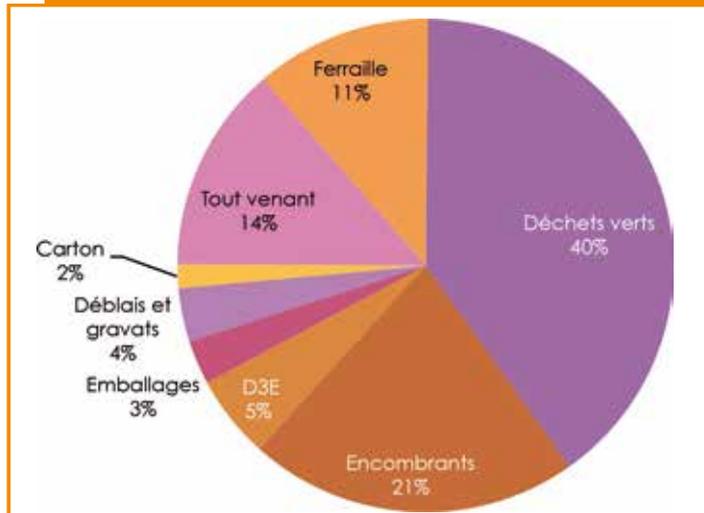
*Données non communiquées en 2012, 2013 et 2014 : commune de Capesterre Belle-Eau

Performance du service public de collecte des déchets

Selon leur nature, ces déchets sont ensuite destinés au réemploi, au recyclage ou éliminés en unité spécialisée.

Il faut noter qu'au cours de l'année 2015 la commune de Sainte-Anne va mettre à disposition une déchèterie pour ses riverains et ainsi la Guadeloupe disposera de 9 déchèteries opérationnelles sur son territoire.

6 Répartition des déchets collectés en déchèterie en 2014



Source : commune des Abymes, Syvade, CANBT, commune de la Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

*Données non communiquées en 2012 et 2013 : commune de Capesterre Belle-Eau

** Données non communiquées en 2014 : SYVADE

Les déchets verts et les encombrants représentent 61 % du tonnage total des déchets collectés en déchèterie en 2014. Par ailleurs le tonnage de déchets collectés en 2014, en déchèterie a progressé de +9,6%.

Les déchèteries sont le principal lieu de collecte des D3E.

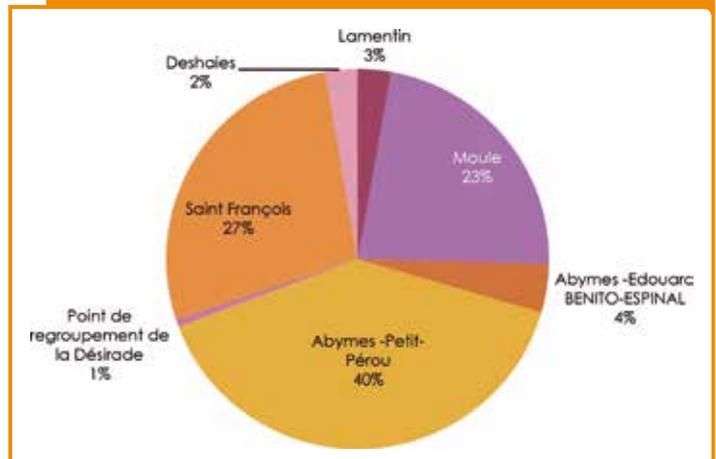
Tableau 8 : répartition des tonnages collectés en fonction des déchèteries

	2012	2013	2014
Lamentin		190	657
Moule	4 101	4 554	5 211
Abymes - Édouard BENITO-ESPINAL	606	656	966
Abymes - Petit-Pérou	6 513	8 515	9246
Saint-François	4 327	6 689	6407
Deshaies	615	534	557
Capesterre Belle-Eau	NC	NC	NC
Point de regroupement de la CCMG	81	124	71,76
Point de regroupement de la Désirade	81	124	143
TOTAL	16 243	21 262	23 316
Ratio par habitant (Kg/an)	40	52	57,75
Évolution interannuelle		+31%	+9,6%

Source : commune des Abymes, Syvade, CANBT, commune de la Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

*Données non communiquées en 2012, 2013 et 2014 : commune de Capesterre Belle-Eau

7 Répartition des tonnages collectés en fonction des déchèteries, en 2014



Source : commune des Abymes, Syvade, CANBT, commune de la Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

*Données non communiquées en 2012, 2013 et 2014 : commune de Capesterre Belle-Eau

** Données non communiquées en 2014 : SYVADE

La déchèterie de Petit-Pérou permet de collecter 40% du tonnage total de déchets reçus en déchèterie en 2014, avec une fréquentation annuelle de 62 000 passages. La moyenne nationale de visites par an est de 26 097 par déchèterie. C'est l'une des déchèteries les plus utilisées de France.

Tableau 9 : données de comparaison nombre de visites par an

Visite cumulées pour toutes les déchèteries par an et par territoire	
Guadeloupe	124 614
Martinique	112 236
Réunion	417 816
National	120 778 289

Source : SINOE, enquête nationale ADEME 2014, Commune Abymes, SYVADE, CANBT, commune de la Désirade, commune du Moule, commune de Saint-François

En 2014, la Guadeloupe a collecté en déchèterie 56 kg de déchets occasionnels par habitant, ce qui demeure faible par rapport à la moyenne nationale de 197 kg/habitant. Deux facteurs d'explication peuvent être à l'origine de ce constat :

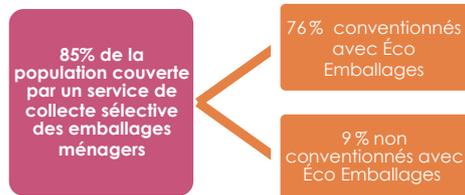
- 1 La mise en place du réseau de déchèteries de la Guadeloupe prévu au PDEDMA est récente et encore très partielle, puisque 9 déchèteries sont en activité en 2014 sur les 30 prévues ;
- 2 La collecte des déchets occasionnels en porte-à-porte est encore majoritaire et capte l'essentiel du gisement, avec une performance moyenne de 178 kg/hab en 2014.

Performance du service public de collecte des déchets

Collecte sélective des emballages

En 2014, la collecte sélective est accessible à 85% de la population :

- soit par la mise en place de collecte en porte-à-porte (emballages hors verre, journaux, magazines) et en apport volontaire (verre, autres emballages, journaux, magazines), 4 communes sont équipées : Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, Terre-de-Bas ;
- soit par la mise en place de bornes d'apport volontaire pour le verre et les autres emballages, journaux et magazines.



Qu'est qu'une borne d'apport volontaire ?

Les bornes d'apport volontaire sont des conteneurs permettant la collecte :

- du verre ;
- des flaconnages plastiques, des papiers et cartons, des cannettes et boîtes de conserve.

Les emballages y sont apportés par les usagers afin d'y être déposés provisoirement en attendant leur ramassage en vue de leur tri en usine et leur recyclage.

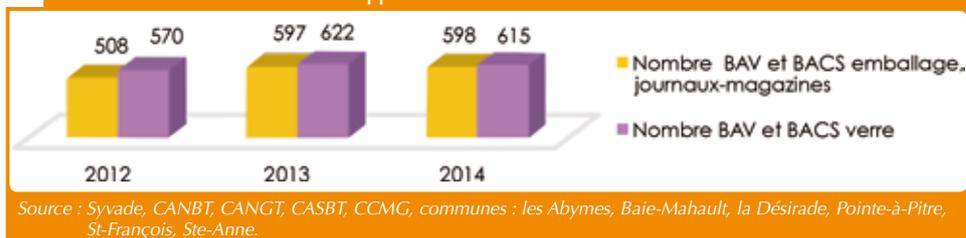
En 2014, cet équipement est connu par 87% de la population, seuls 40% l'utilisent « systématiquement ».

(Source : LH2 DOM pour l'observatoire des déchets, juillet 2014)



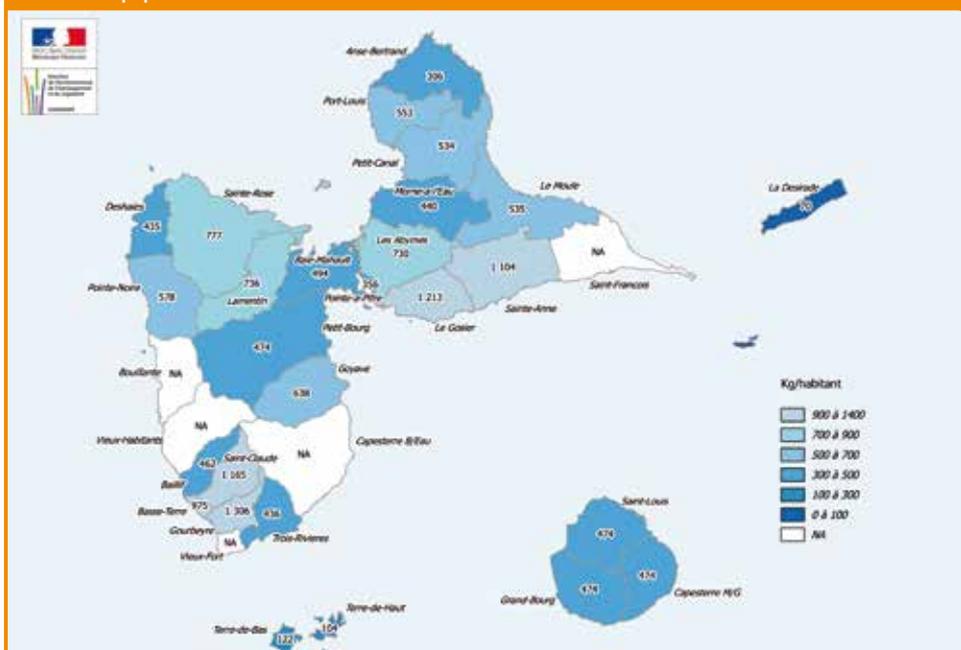
Résultats annuels

8 Évolution du nombre de borne d'apport volontaire de 2012 à 2014



En 2014, le nombre total de bornes d'apport volontaire passe de 1 219 bornes à **1 213 bornes**. Le nombre de communes équipées passe de 26 en 2013 à 27 sur les 32 communes que compte notre archipel. Malgré l'augmentation du nombre de communes desservies, le nombre de bornes a tendance à stagner.

Carte 6 Nombre d'habitants desservis pour une borne d'apport volontaire verre dans les communes équipées en 2014



En 2014, on dénombre dans les communes équipées le nombre d'habitant par borne ou par bac d'apport volontaire :

- d'un conteneur à verre pour **573 habitants** ;
- d'un conteneur à papiers-cartons-plastiques et emballages métalliques pour **574 habitants**.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Que deviennent nos déchets une fois collectés ?

Une fois collectés, les déchets peuvent être de véritables ressources pour le territoire. En 2014, les déchets collectés ne finissent pas tous dans les centres de stockage de l'Archipel. Prêt de 33 % du gisement de

déchets ont alimenté l'économie locale, soit une évolution de +24 % par rapport à 2013.

Le réemploi et prévention

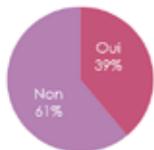
Le réemploi

En Guadeloupe, le réemploi d'objets se développe. La revente des objets est facilitée par l'organisation régulière de vides-greniers par les communes. Des structures de dépôts-ventes permettent également

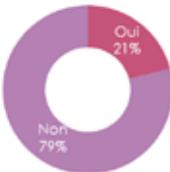
de revendre des objets dont on souhaite se débarrasser. De plus, le réseau des petites annonces via des sites internet clairement identifiés connaît un succès évident.

10 Réponse question Ressource-recyclerie

Savez-vous ce qu'est une ressourcerie-recyclerie ?



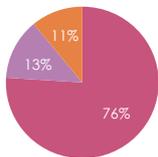
Dans votre foyer, avez-vous déjà déposé des choses chez Kazabrok ?



Source : sondage LH2dom pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2014

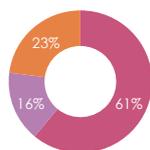
11 Réponse question Compostage

Si je vous parle de compostage des déchets, savez-vous de quoi il s'agit ?



■ Bonne réponse ■ Mauvaise réponse ■ NSP

Dans votre foyer, le compostage des déchets, on :



■ Ne le fait pas ■ Le fait systématiquement ■ Le fait de temps en temps

Source : sondage LH2dom pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2014

En revanche, les ressourceries et les recycleries sont à ce jour moins connues de la population. En effet, seuls 39% de la population savent ce qu'est une ressourcerie-recyclerie.

Les ressourceries ou recycleries sont des établissements ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets. Ces structures travaillant notamment sur ces objets encombrants des ménages dans le but non seulement de les valoriser au maximum par réemploi et de sensibiliser leurs producteurs à la réduction à la source.



Palette transformée en table basse, Karupal

L'association KAZABROK a mis en place en 2009 une ressourcerie-recyclerie sur le territoire de la ville des Abymes, au cœur du quartier du Raizet.

Kazabrok propose aux particuliers et aux entreprises de collecter en porte-à-porte et en apport volontaire différents objets en bon état dont ils souhaitent se débarrasser.

L'association donne alors une seconde vie aux déchets grâce à ses ateliers d'ébénisterie et de menuiserie pour les objets en bois, de réparation pour les DEEE et des ateliers artistiques qui ont pour vocation de détourner certains objets de leur vocation première.

La fréquentation du site de revente est en hausse continue depuis sa mise en place et l'association projette de développer un réseau de ressourceries sur tout le territoire.

Néanmoins, parmi les 39% de Guadeloupéens connaissant le concept de ressourcerie-recyclerie seul 21% ont déjà déposé quelque chose, soit 8% de la population totale.

Plusieurs collectivités sont partenaires de l'association. Elle est aujourd'hui, en effet, un acteur de l'économie sociale et solidaire incontournable en Guadeloupe.

Une réduction de la quantité de déchets enclenchée : le compostage domestique

Qu'est-ce que le compostage ? Le compostage est un procédé de fermentation aérobie (présence d'oxygène) de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées.

Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, susceptible d'être utilisé, s'il est de qualité suffisante, en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols.

Lorsqu'il est réalisé par les ménages, il est appelé « compostage domestique ». Il est effectué par simple dépôt au sol ou par l'utilisation d'un composteur.

Ce procédé est bien connu de la population. En effet 76% des Guadeloupéens interrogés définissent correctement ce procédé. Néanmoins la part de la population qui ne pratique pas le compostage reste très importante : 61%.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Action régionale : depuis juillet 2011, a été mise en œuvre l'opération pilote de compostage domestique en Guadeloupe, réalisée par le département en partenariat avec 14 collectivités.

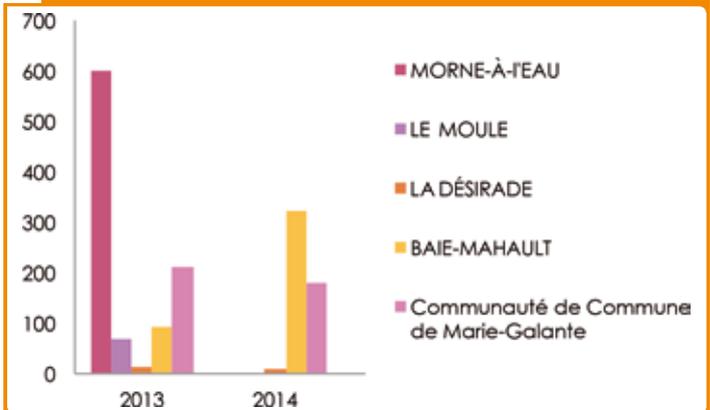
Bilan des résultats de l'opération en juillet 2014 :

- 40 kg/foyer/mois de déchets compostés ;
- coût de collecte potentiellement évité par foyer et par mois : 8,5 € ;
- coût d'élimination potentiellement évité par foyer et par mois : 1,2 €.

En 2014, les collectivités engagées dans la prévention en favorisant le développement du compostage individuel ont permis de détourner de la poubelle **1 651 tonnes** de déchets fermentescibles.

Pour Baie-Mahault, l'opération a permis de valoriser 322 tonnes de déchets fermentescibles par an avec 1 058 foyers équipés de composteurs.

12 Tonnage de déchets évités par l'utilisation du compostage



Source : communes de Morne-à-l'Eau, Le Moule, Désirade, Baie-Mahault, CCMG

■ La valorisation matière

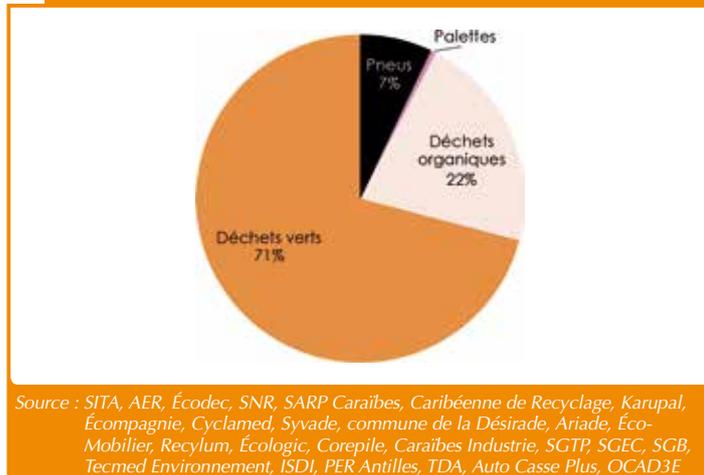
Les déchets à recycler sont au préalable triés, conditionnés, puis recyclés dans les unités de recyclage de Guadeloupe ou hors du département. Les unités de tri du territoire ont pris en charge **33%** du

total des déchets collectés en 2014, soit **115 333 tonnes** de déchets, soit une évolution de +17,5% par rapport à 2013.

Les déchets valorisés en Guadeloupe

5 principaux types de déchets sont valorisés sur le territoire, soit **48 941 tonnes** en 2014 qui représentent **13%** du total de déchets traités, soit une évolution de +13% par rapport à 2013.

13 Répartition des déchets entrant dans une filière de valorisation Guadeloupe



Source : SJTA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Il est à noter, en 2014, la très forte progression de la valorisation des déchets verts (+61%).

Tableau 10 : répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation Guadeloupe

	2012	2013	2014
Pneus	3 275	3 338	3 452
PEHD	81	88	83
Palettes	863	223	176
Déchets organiques	9 677	18 092	10 529
Déchets verts	19 908	21 404	34 686
Polystyrène		14	15
TOTAL	33 803	43 189	48 941
% déchets entrant dans une filière de valorisation locale	9,4%	11,6%	13%
Évolution interannuelle		+28%	+13,3%

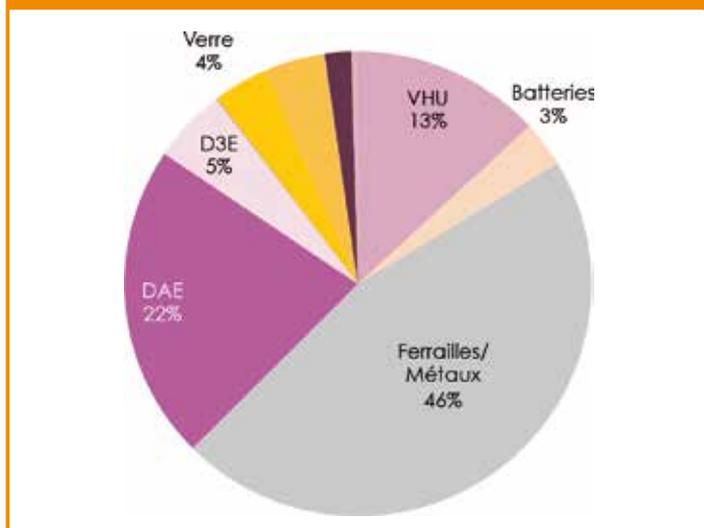
Source : SJTA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Les déchets valorisés hors du département

En 2014, **66 391 tonnes** de déchets ont été ainsi prétraités et conditionnés avant d'être envoyés vers des filières de valorisation hors du département, soit **18%** du total des déchets traités sur le territoire, soit une évolution de **+20%** par rapport à 2013.

14 Répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation hors territoire



Source : SITA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Tableau 11 : répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation hors territoire

	2012	2013	2014
Piles	19	19	18
VHU	12 880	7 362	8 706
Batteries	889	2 362	2 100
Ferrailles/métaux	14 724	24 790	30 664
Lampes	6	10	14
DAE	8 253	12 241	14 575
D3E	2 706	3 012	3 428
Verre	1 989	2 306	2 540
Emballages dont papier et plastique (hors pehd)	1 400	1 372	2 767
Médicaments	24	28	34
Hydrocarbures, huiles minérales	1 785	1 149	1 212
Déchets dangereux	261	370	303
TOTAL	43 356	54 906	66 391
% déchets entrant dans une filière de valorisation hors Guadeloupe	12,55%	14,8%	18,02%
Évolution interannuelle		+22%	+20%

Source : SITA, AER, Écodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Les déchets exportés hors du département

Les déchets exportés hors du territoire représentent en 2014 :

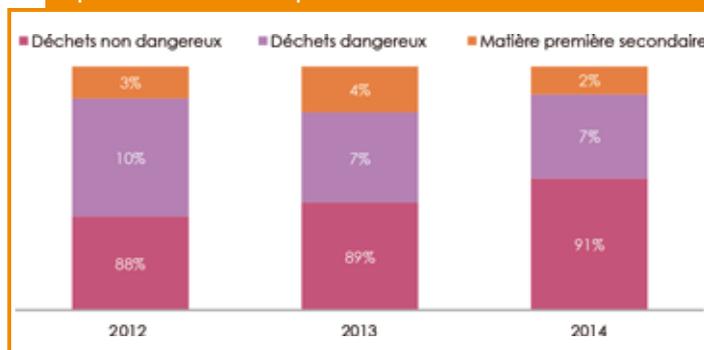
Tableau 12 : répartition des déchets exportés hors territoire

	2012	2013	2014
Déchets non dangereux	38 587	30 319	31 251
Déchets dangereux	4 251	2 516	2 374
Matière première secondaire	1 168	1 317	790
TOTAL	44 005	34 153	34 414
% déchets exportés hors Guadeloupe	12%	9%	9%
Évolution interannuelle		-22%	+0,76%

Source : douanes, Guadeloupe Port Caraïbes

Données non communiquées 2012 et 2013 - tonnage verre

15 Répartition des déchets exportés hors territoire



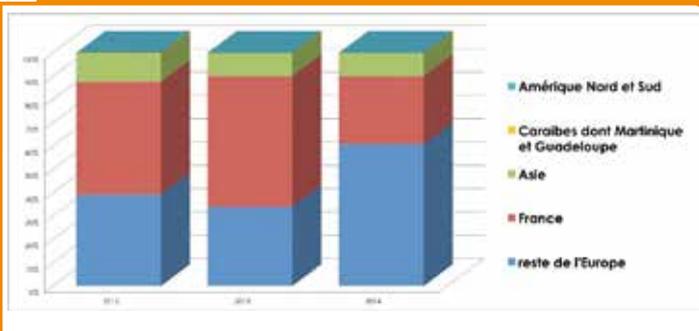
Source : douanes, Guadeloupe Port Caraïbes

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Destination des déchets exportés

En 2014, 90% des déchets exportés pour traitement depuis la Guadeloupe sont destinés à l'Europe. La France hexagonale reste l'exutoire privilégié de nos exportations avec +29% des tonnages exportés.

16 Destination des déchets exportés depuis la Guadeloupe



Source : douanes, Guadeloupe Port Caraïbes

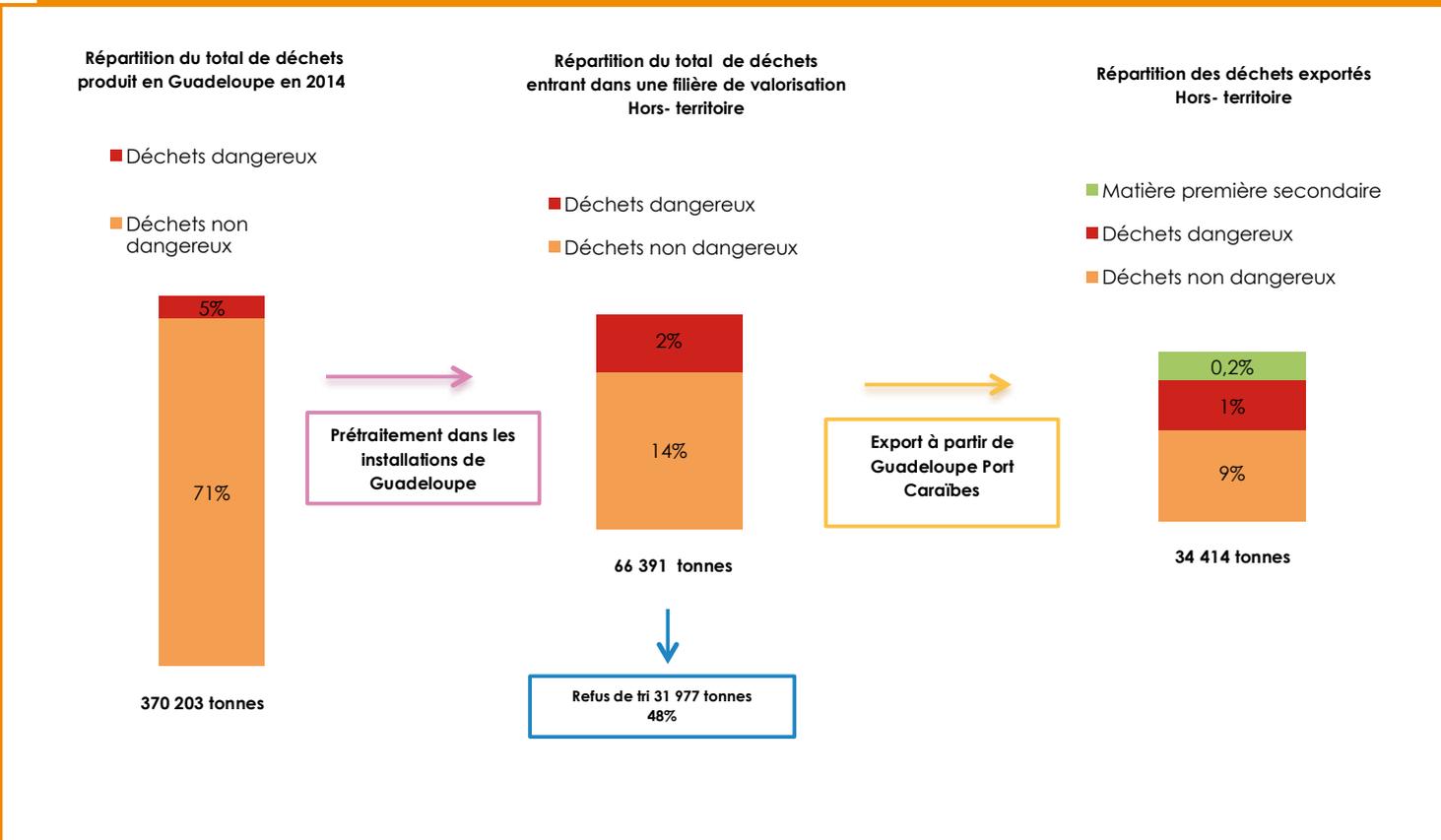
Tableau 13 : Destination des déchets exportés depuis la Guadeloupe

En tonne	2012		2013		2014	
Europe (hors France)	17 240	39%	11 620	34%	21 995	61%
France	21 316	48%	19 129	56%	8 816	29%
Asie	5 259	12%	3 396	10%	3 597	10%
Amérique Nord et Sud	48	0,1%	11	0,003%	0	0%
Caraïbes dont Martinique	152	0,3%	98	0,03%	6	0,03%
TOTAL	44 005		34 153		34 414	
Évolution interannuelle			-22%		+0,76%	

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Synthèse de la valorisation hors territoire

17 La valorisation hors territoire



La Guadeloupe n'importe quasiment pas de déchets à valoriser ou à stocker. Seuls les territoires de Saint-Martin (344,5 tonnes) et Saint-Barthélemy (1 252 tonnes) exportent leurs déchets en Guadeloupe.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

La réhabilitation des décharges

La réhabilitation des anciennes décharges consiste, par l'usage de différentes techniques, à limiter leur impact environnemental. Il s'agit en effet :

- ❶ d'isoler le massif de déchets du milieu naturel (éviter l'infiltration d'eaux pluviales) ;
- ❷ d'éviter la fréquentation du public sur le site (clôture) ;
- ❸ de limiter les pollutions visuelles ;
- ❹ de limiter les problèmes d'instabilité du massif de déchets ;
- ❺ de limiter le risque d'incendie ;
- ❻ de récupérer et traiter les lixiviats (« jus » des décharges) et biogaz (méthane essentiellement).

La mise en décharge des déchets a longtemps été le seul mode de traitement utilisé. On recense en Guadeloupe 21 anciennes décharges de déchets ménagers et déchets d'entreprises.

Le 1^{er} janvier 2011, toutes les décharges non autorisées de la Guadeloupe fermaient leurs portes. Parmi les 21 décharges, 5 décharges sont des sites anciens, (« des décharges historiques ») potentiellement pollués, qui devront faire l'objet d'études adaptées en cas de nouvel usage de ces sites, 11 décharges ont été réhabilitées ou font l'objet d'une réhabilitation, et 5 décharges devront être réhabilitées.

La décharge de la Désirade, unique décharge brute de la Guadeloupe, reste en activité jusqu'à la livraison effective du quai de transfert.



Tableau 14 : réhabilitation des décharges en Guadeloupe

Décharge	En cours de réhabilitation ou réhabilités en 2014	À réhabiliter	Décharges historiques
Abymes (Gabarre)	X		
Anse-Bertrand		X	
Baillif	X		
Capesterre Belle-Eau			X
Capesterre M-G	X		
Deshaies			X
Désirade	X		
Gosier			X
Goyave			X
Grand-Bourg	X		
Morne-à-l'Eau	X		
Moule	X		
Petit-Canal		X	
Port-Louis	X		
Saint-François		X	
Saint-Louis		X	
Sainte-Anne		X	
Sainte-Rose	X		
Terre-de-Haut (le Chameau)	X		
Terre-de-Haut (Marigot)			X
Terre-de-Bas	X		
TOTAL	7	5	5

Source : DEAL, ADEME, BASIAS

Performances des filières des déchets non dangereux

Les ordures ménagères résiduelles ou OMR

Définition : déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Fonctionnement de la filière : les OMR sont collectés par les collectivités en porte-à-porte soit en régie, soit par le biais d'une entreprise privée mandatée par la collectivité. Ces déchets sont ensuite transportés jusqu'à l'une des trois installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) : la Gabarre, SITA Espérance et le Grand Abaque - Désirade.



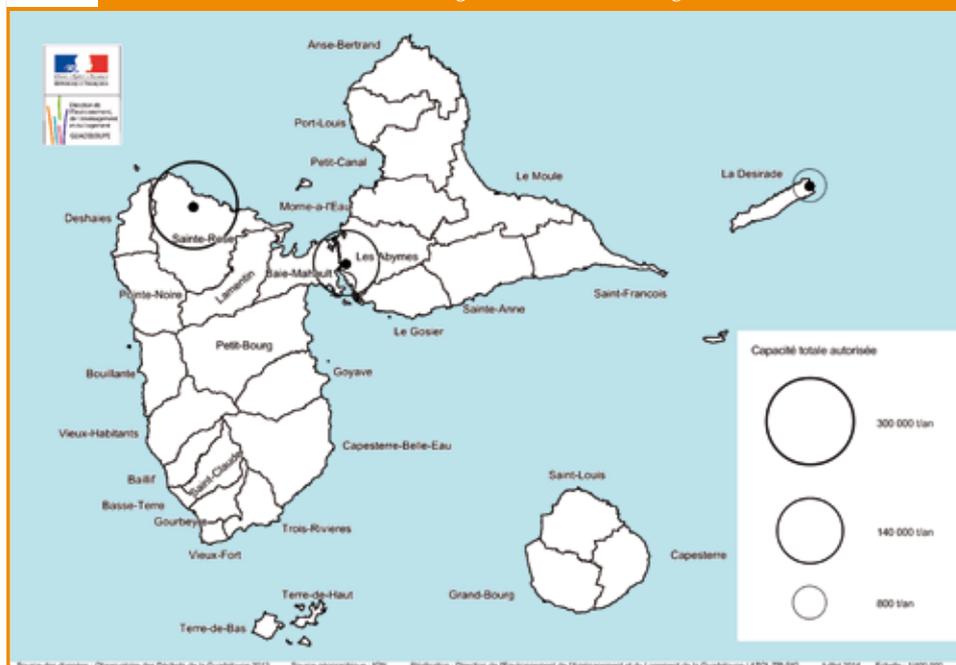
La différence constatée entre les tonnages collectés et stockés peut correspondre aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs.

Tableau 15 : exutoires des déchets ménagers résiduels de la Guadeloupe

Évolution 2012-2014	2012		2013		2014	
	Tonnage entrant dans les installations de stockage	Tonnage d'OMR traité	Tonnage entrant dans les installations de stockage	Tonnage d'OMR traité	Tonnage entrant dans les installations de stockage	Tonnage d'OMR traité
ISDND de la Gabarre	194 677	110 380	163 742	113 270	133 741	112 216
ISDND Sita Espérance	66 622	38 283	103 996	51 948	115 657	62 534
ISDND Désirade	280	280	280	280	280	280
TOTAL	261 579	148 943	268 018	165 498	249 678	175 029

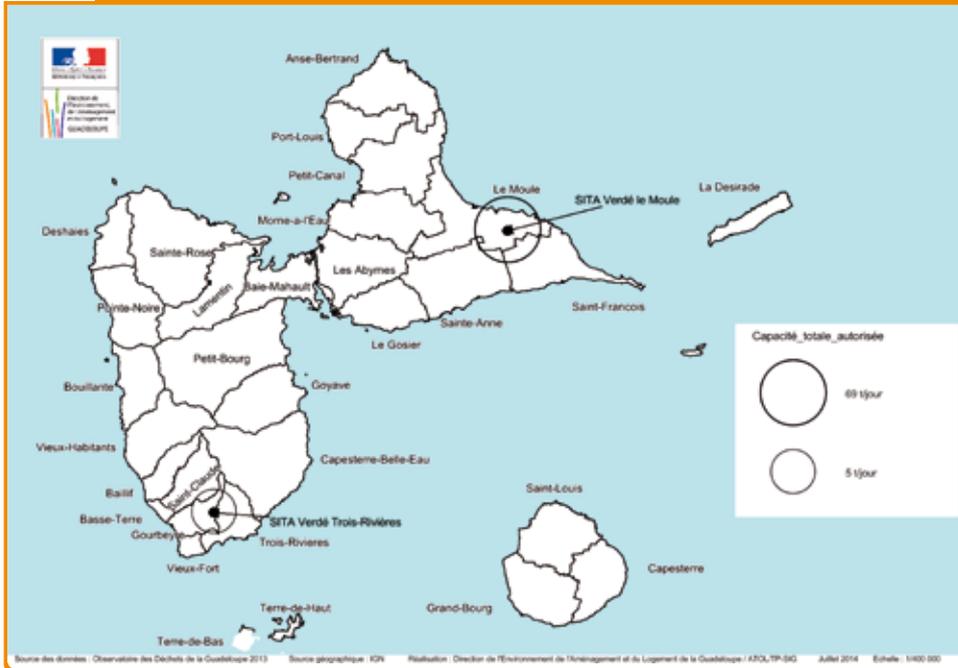
Source : Syvade, commune de la Désirade, SITA Espérance

Carte 8 Localisation des installations de stockage des déchets non dangereux



Des filières déchets aujourd'hui structurées

Carte 12 Localisations de l'unité de prétraitement et traitement de déchets verts et organiques



Performance de la filière

La filière connaît une forte expansion depuis 2014. Les quantités de déchets verts collectés par les collectivités ont plus que doublé en 2 ans. Ces forts tonnages nécessitent des installations de traitement disposant de capacités adaptées.

■ Les encombrants : une implication importante des collectivités

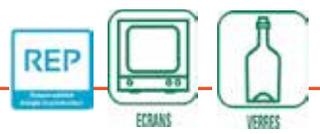
Définition : déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, nécessitent un mode de gestion particulier.

Fonctionnement de la filière : les encombrants sont collectés par les collectivités en porte-à-porte via une collecte spécifique ou en apport volontaire en déchèterie. Les encombrants non recyclables sont par la suite transportés jusqu'aux exutoires de stockage de la Gabarre et de Sainte-Rose (installation de stockage des déchets non dangereux ou ISDND). Les encombrants recyclables sont quant à eux transférés dans les filières de prétraitement où la part recyclable est récupérée, conditionnée et expédiée hors du territoire pour être valorisée. C'est notamment le cas de la ferraille.



Encombrants métalliques installation traitement AER

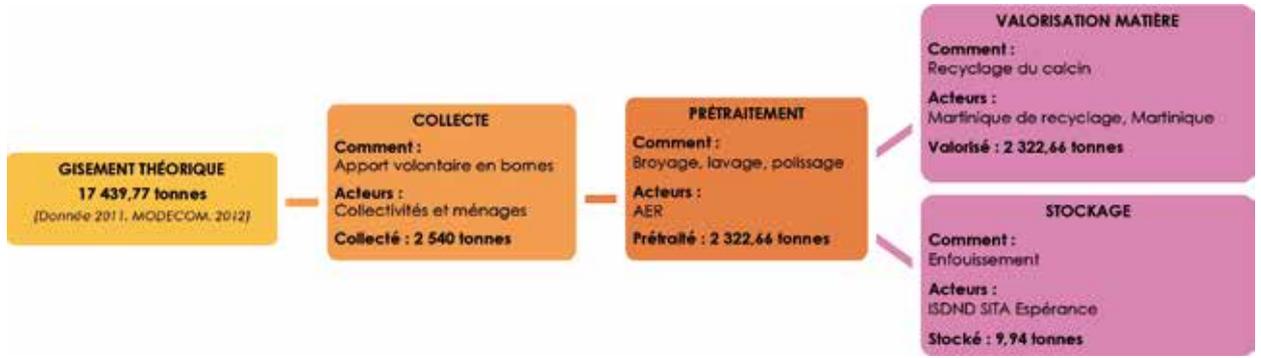
Des filières déchets aujourd'hui structurées



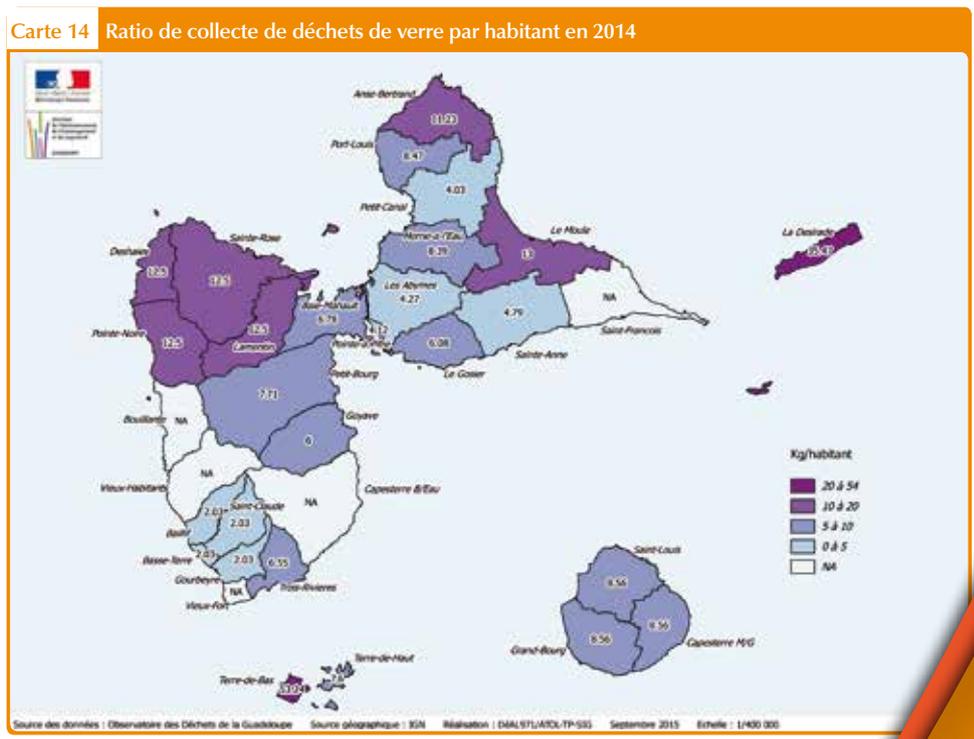
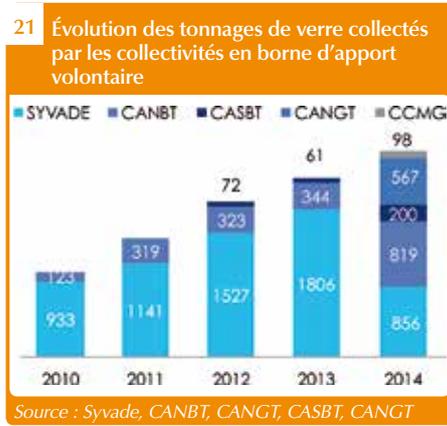
Le verre : une filière dynamique

Définition : il existe différentes sortes de verre : essentiellement du verre creux d'emballage (bouteilles, bocaux, flacons...), mais aussi du verre dit technique (écrans cathodiques, ampoules, lunettes...) et du verre plat (vitrage). Ces déchets sont produits par divers secteurs d'activités : automobile, construction, recherche, grande consommation...

Fonctionnement de la filière : en Guadeloupe, la collecte du verre ménager s'effectue par apport volontaire des ménages de leurs contenants vides en bornes d'apport volontaire. Le verre est ensuite acheminé chez AER qui le broie puis le valorise sous forme de matière première secondaire destinée, notamment, au secteur du BTP. L'éco-organisme qui a la charge de la filière verre ménager est Éco-Emballages.



La différence constatée entre les tonnages collectés, valorisés et stockés est probablement liée aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs.



Des filières déchets aujourd'hui structurées

Tableau 19 : ratio de collecte du verre ménager collecté par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013	2014
BAV+DCT	kg/hab.	2,6	3,6	4,7	5,5	6,29
	Évolution interannuelle	-	+38%	+32%	+15%	+15%
SYVADE	kg/hab.	3,4	4,2	5,5	5,8	2,0
	Évolution interannuelle		+22%	+34%	+18%	-53%
CANBT	kg/hab.	2,6	6,7	6,8	7,7	10,4
	Évolution interannuelle	-	+158%	+1%	+6%	+138%
CASBT	kg/hab.	0	0	2,0	1,7	2,41
	Évolution interannuelle	-	-	-	-16%	+231%
CANGT	kg/hab.	0	0	0	0	9,83
	Évolution interannuelle	-				
CCMG	kg/hab.	0	0	0	0	8,61
	Évolution interannuelle	-	-			

Source : Syvade, CANBT, CASBT, CCMG, communes : Les Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Goyave, Morne-à-L'eau, le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Habitants.
Calcul ODG* données non communiquées : 2010 - CANBT et CCMG

Performance de la filière

Depuis 2010, la quantité de verre collectée en bornes d'apport volontaire a augmenté de façon significative (x 2,4). On peut souligner le fait que cette évolution a été régulière et constante. Toutefois, les résultats constatés en Guadeloupe (6,29 kg/hab/an) sont encore inférieurs aux performances nationales (29 kg/hab/an). (Source : données SINOE, 2014)

Les emballages ménagers

Définition : le terme déchet d'emballages désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente, dont le détenteur se défait après utilisation des produits qu'ils contenaient : boîtes carton, film plastique, papier, carton... Entrent également dans cette catégorie les journaux et les magazines.

Fonctionnement de la filière : en Guadeloupe, la collecte des emballages ménagers s'effectue par apport volontaire des ménages de leurs contenants vides en bornes d'apport volontaire ou par ramassage en porte-à-porte des poubelles jaunes. À l'heure actuelle, la performance de collecte a augmenté de 65% entre 2010 et 2014. Les emballages sont par la suite acheminés dans un centre de tri en vue d'être triés, conditionnés puis expédiés vers les filières de recyclage hors du territoire. L'éco-organisme qui organise la filière est Éco-Emballages.



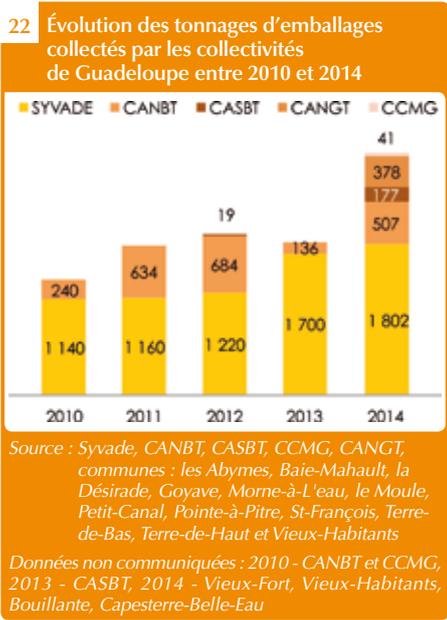
La différence constatée entre les tonnages collectés et prétraités est probablement liée aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

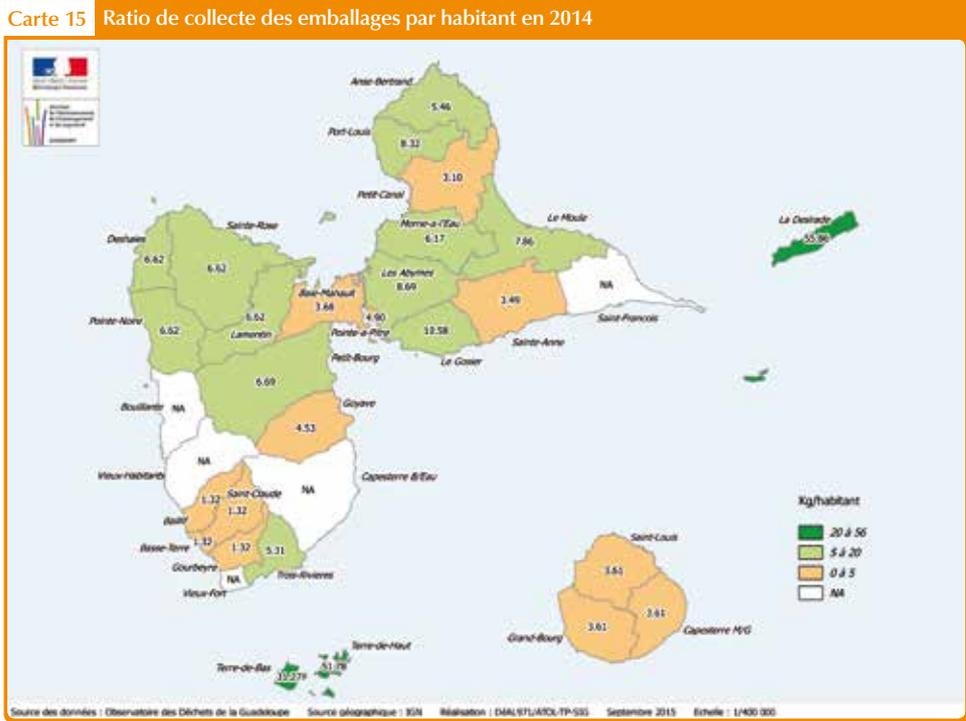
Tableau 20 : ratio de collecte des emballages ménagers collectés par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013	2014
PAP+ DCT+BAV	kg/hab.	3,4	4,4	5,2	4,6	7,3
	Évolution interannuelle		+30%	+16%	-11%	+58%
SYVADE	kg/hab.	4,1	4,3	4,4	5,5	4,3
	Évolution interannuelle		+2%	+5%	+39%	+6%
CANBT	kg/hab.	5,0	13,3	14,4	2,9	6,4
	Évolution interannuelle		+165%	+8%	-80%	+274%
CASBT	kg/hab.			0,5		2,1
	Évolution interannuelle					
CANGT	kg/hab.					6,5
	Évolution interannuelle					
CCMG	kg/hab.					3,6
	Évolution interannuelle					

Source : Syvade, CANBT, CASBT, CANGT, CCMG, communes : les Abymes, Baie-Mahault, la Désirade, Goyave, Morne-à-L'eau, le Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, St-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Habitants
Calcul ODG* Données non communiquées : 2010 - CANBT et CCMG, 2013 - CASBT, 2014 : Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau



Performance de la filière



Le nombre de collectivités équipées pour la collecte sélective en apport volontaire passe de 26 en 2013 à 27 en 2014.

Les tonnages affichent une progression de 34% par rapport aux résultats de l'année 2013. Les tonnages collectés d'emballages ménagers en Guadeloupe restent moins importants (7,2 kg/hab. en 2014) que dans l'hexagone (48 kg/hab./an). (Source : SINOE 2014)

Néanmoins, cette progression n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. En effet, certaines collectivités affichent des résultats supérieurs de 50% par rapport à l'année 2013. C'est le cas de la commune du Moule, de la commune de Baie-Mahault, et du Gosier.

Des filières déchets aujourd'hui structurées



Les pneus usagés

Définition : les pneumatiques usagés sont composés de caoutchouc, d'acier et de textile.

Ils peuvent être séparés en 2 catégories :

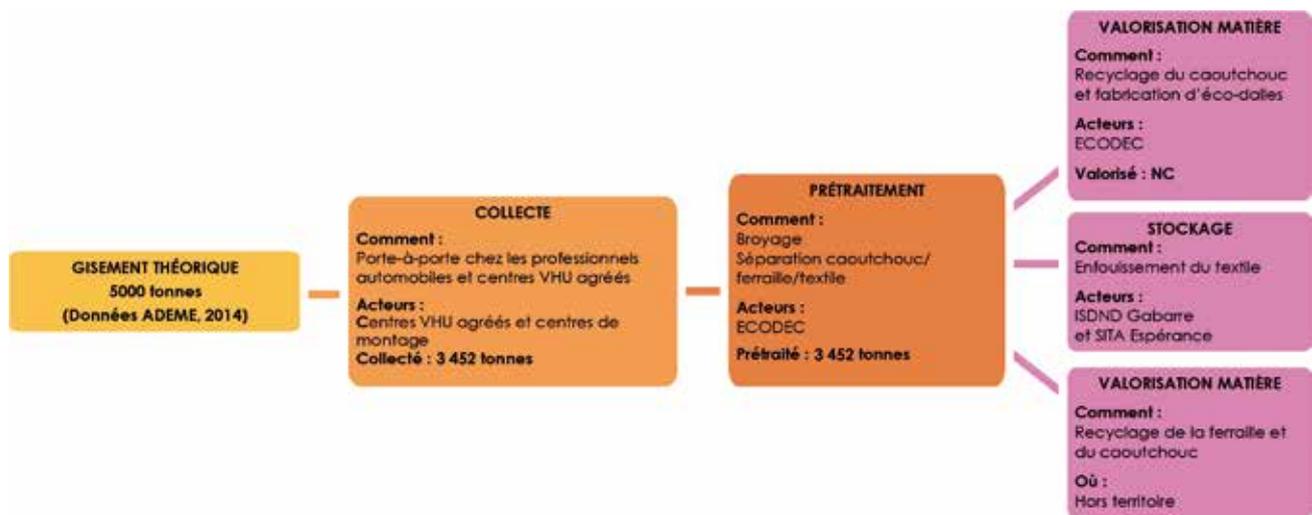
- les pneumatiques usagés récupérables (PUR) pouvant faire l'objet d'une revente d'occasion directe ou d'une revente d'occasion après remise en état du pneu (technique de rechapage) ;
- les pneumatiques usagés non récupérables (PUNR) qui après collecte sont orientés vers une filière spécifique de traitement.

Les pneus abandonnés sont des gîtes potentiels pour les larves de moustiques, ce qui représente un véritable enjeu sanitaire pour la Guadeloupe (chikungunya, dengue, sika).

Fonctionnement de la filière : les professionnels de l'automobile sont tenus de reprendre gratuitement les pneumatiques usagés dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'ils ont eux-mêmes vendus l'année précédente. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de collecte par apport volontaire des pneumatiques usagés en déchèterie. Les pneus étant constitués de trois types de matériaux (caoutchouc, ferraille, textile), leur traitement consiste à les séparer et à broyer le caoutchouc pour en faire de la poudrette. Localement, ECODEC récupère la poudrette de caoutchouc et la recycle en partie sous forme d'éco-dalles. La ferraille quant à elle est recyclée dans l'hexagone et le textile est stocké à l'ISDND de la Gabarre. L'éco-organisme local qui organise la filière est l'association TDA (traitement des déchets automobiles).



Poudrette de pneus valorisée sous forme de matière première secondaire



23 Évolution des tonnages de pneus usagés collectés chez les professionnels

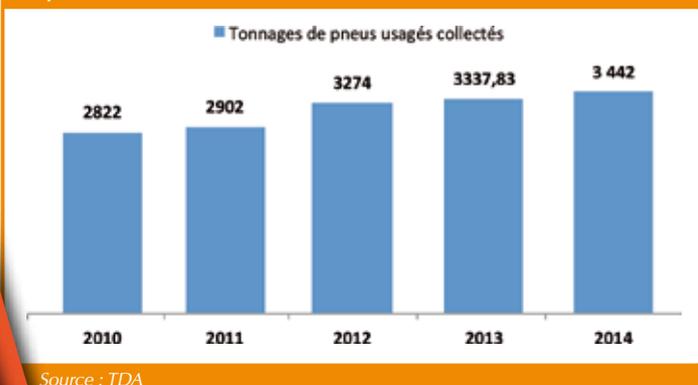


Tableau 21 : ratio de collecte des pneus collectés par les professionnels en kilogramme par habitant

	2010	2011	2012	2013	2014
Kg/hab.	7	7	8	8	9
Évolution interannuelle		3%	13%	2%	4%

Source : TDA

Performance de la filière

La filière évolue favorablement. Le tonnage collecté a progressé depuis 2010 (+22%).

Des filières déchets aujourd'hui structurées

■ Les déchets d'activités économiques (DAE)

Définition : on appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.

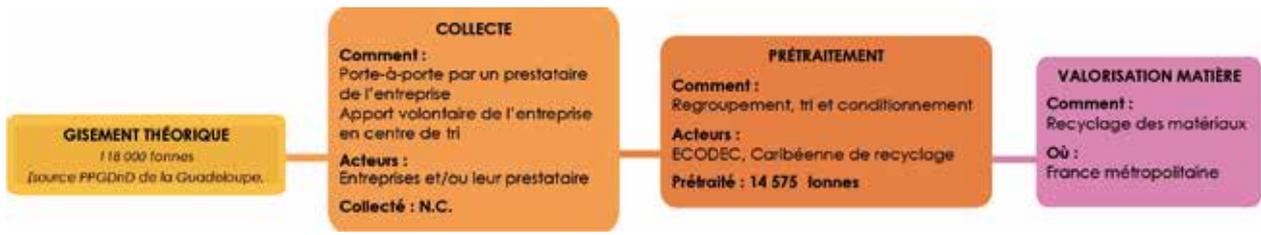
Ce sont des déchets non dangereux issus des entreprises :

- entreprises industrielles et du BTP ;
- artisans et commerçants ;
- services publics (écoles, administrations...) ;
- professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins...) ;
- services tertiaires ;
- particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports...).

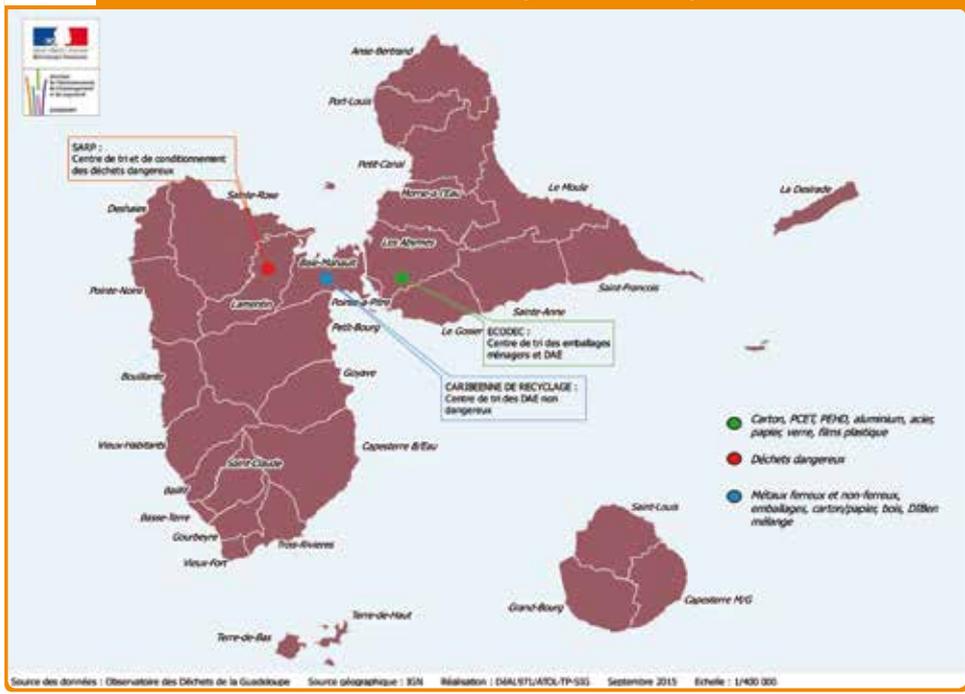
Le terme DAE est désormais préféré à DIB (déchets industriels banals), utilisé afin de tenir compte de la diversité d'activités produisant ces déchets.

Les déchets assimilés sont des DAE que l'on peut considérer au titre de la circulaire du 28 avril 1998, comme « les déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, qui sont présentés sur le trottoir dans les mêmes récipients que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers ».

Fonctionnement de la filière : l'essentiel des DAE sont collectés séparément par des opérateurs privés. Une fraction des DAE est collectée par le service public. C'est la part dite « assimilée » des DMA (déchets ménagers et assimilés) car ils sont collectés en mélange avec les déchets ménagers. Une fois collectés, les DAE sont regroupés, triés et conditionnés avant d'être expédiés dans des filières de recyclage en France hexagonale. La part non valorisable est stockée en ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux).



Carte 16 localisation des centres de tri des déchets dangereux et non dangereux



Des filières déchets aujourd'hui structurées



Les médicaments non utilisés (MNU)

Définition : les médicaments non utilisés (MNU), périmés ou non, sont des produits qui peuvent être potentiellement dangereux pour l'environnement s'ils sont jetés dans le réseau d'eaux usées, dans la nature ou par le biais des émissions de certains modes de leur traitement. Ils peuvent également présenter un risque pour la santé humaine en cas de mésusage (confusion, utilisation de médicaments périmés).

Fonctionnement de la filière : un système spécifique de collecte en pharmacie a été mis en place. Ainsi, toutes les pharmacies françaises ont l'obligation de collecter gratuitement les médicaments non utilisés rapportés par les particuliers. Les médicaments doivent être rapportés avec leur emballage. Si les emballages sont vides de tout médicament, ils doivent être mis dans le tri sélectif organisé par les collectivités. D'autre part, une fois collectés, ils sont détruits par incinération dans une unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM). Leur redistribution humanitaire n'est plus autorisée à compter du 1^{er} janvier 2009. Depuis cette date, la totalité du gisement de MNU est détruite par incinération avec valorisation énergétique.

Cette filière ne prend en charge que les médicaments à usage humain des particuliers. Ainsi, elle ne prend pas en charge les produits vétérinaires, par exemple. L'éco-organisme en charge de cette filière est Cyclamed.

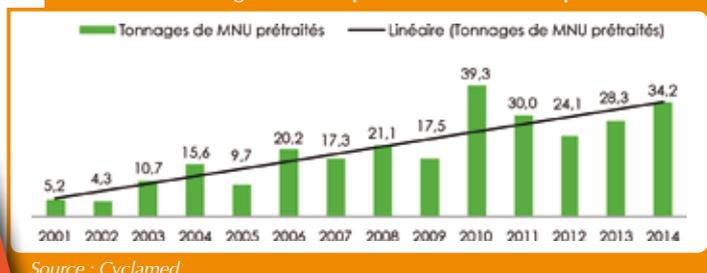


Tableau 22 : ratio de collecte des MNU prétraités en gramme par habitant

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
g/hab.	13	11	27	39	21	50	43	53	43	97	74	50	70	85
Évolution interannuelle		-17%	145%	45%	-46%	136%	-15%	22%	-17%	124%	-24%	-20%	17%	22%

Source : Cyclamed

24 Évolution des tonnages de MNU prétraités en Guadeloupe



Source : Cyclamed

Performance de la filière

La série de données affiche une progression constante de la collecte des médicaments non utilisés depuis 2001. Néanmoins, les résultats constatés en Guadeloupe en 2014 (80 g/hab./an) sont très en deçà des résultats nationaux (397 g/habitant). Le tonnage collecté représente 28% du gisement.



Les déchets inertes

Définition : les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

(Source : Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 1999 - JOCE du 16 juillet 1999)

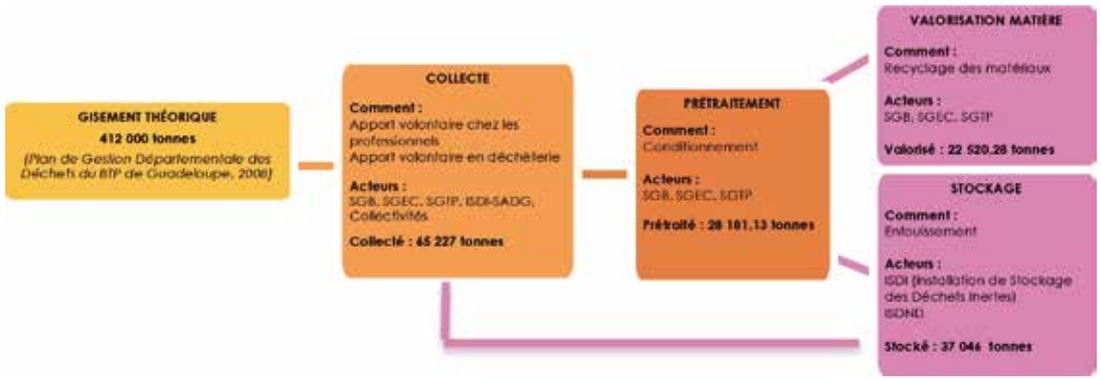
Exemples de déchets inertes : pierre, béton, ciment, parpaing, terre cuite, terre, cailloux, faïence, porcelaine, mélanges de ces différents déchets (appelés aussi gravats).

Fonctionnement de la filière : très récente en Guadeloupe, la filière de valorisation et de stockage de déchets inertes permet aujourd'hui de recycler les déchets de bâtiments déconstruits ou encore des déchets des travaux publics. À titre d'exemple, le béton concassé peut être valorisé sous forme de granulats, ou encore les enrobés recyclés en enrobés. Par ailleurs, une grande partie des déchets inertes est simplement réutilisée directement sur site ou sur une autre opération. Ces déchets peuvent

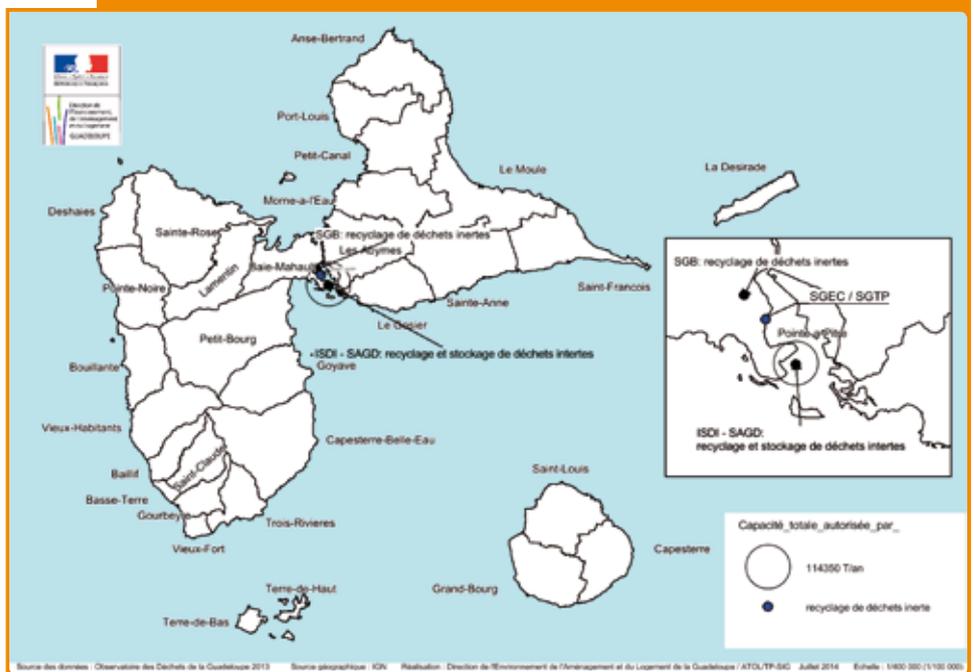


alors être traités (concassage, criblage...) en vue d'une réutilisation dans les travaux routiers (assise de chaussée, terrassements, remblais, couche de forme...).

Cette filière connaît un développement dynamique avec aujourd'hui 4 acteurs recyclant et/ou stockant des déchets inertes.



Carte 17 Centre de traitement des déchets inertes



La différence constatée entre les tonnages collectés et les tonnages traités correspond aux déchets inertes stockés dans les installations.

Performance de la filière

Les marges de progression s'agissant de cette filière sont très importantes, puisque seuls 6,8% du gisement théorique sont aujourd'hui recyclés. Par ailleurs, la directive cadre adoptée en 2008 fixe des objectifs ambitieux puisque 70% en poids de ces déchets doivent être valorisés à l'horizon 2020. L'incorporation de ces déchets dans des matériaux plus nobles (béton par exemple) est une voie d'avenir prometteuse.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Performances des filières des déchets dangereux

Les véhicules hors d'usages (VHU)



Définition : les véhicules hors d'usage (VHU) sont les véhicules à moteur, notamment les automobiles, en fin de vie qui sont destinés à l'abandon. Les VHU génèrent diverses sortes de déchets (métaux ferreux et non-ferreux, vitrage, plastique, mousse, pneumatiques, huiles). Selon leur nature ou leur toxicité, ils doivent suivre des filières de recyclage, de traitement ou d'élimination différentes afin d'être valorisés au maximum.



Véhicules hors d'usage

Fonctionnement de la filière : les VHU ne peuvent être remis par leurs détenteurs qu'à des centres VHU agréés. Ces centres agréés ne peuvent en aucun cas facturer de frais au détenteur du VHU à moins que le véhicule soit dépourvu de ses composants essentiels (groupe motopropulseur, pot catalytique, carrosserie, par exemple). Le centre VHU procède à une dépollution du véhicule hors d'usage afin d'éli-

miner les huiles usagées, la batterie, le liquide de refroidissement, etc. Une fois dépolluée, la carcasse est découpée, compactée et expédiée pour être traitée et valorisée dans l'hexagone. Par ailleurs, la réglementation a défini le 1^{er} janvier 2015 que le taux de réemploi et de valorisation, calculé sur une base annuelle, doit atteindre un minimum de 95% de la masse totale des véhicules traités. Dans le même délai,

le taux de réemploi et de recyclage, calculé sur une base annuelle, doit atteindre un minimum de 85% de la masse totale des véhicules traités. En outre s'agissant de la Guadeloupe, les VHU abandonnés sur le bord des routes sont régulièrement collectés par mesure d'hygiène. En effet, le Conseil régional, mais également l'association TDA, financent la collecte de VHU sur l'ensemble du territoire.

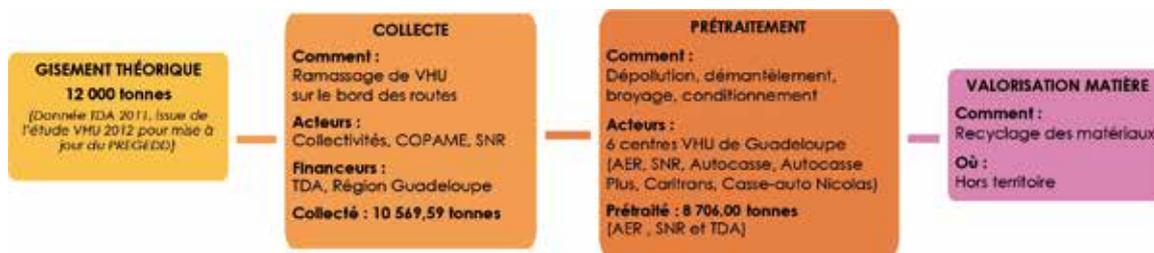
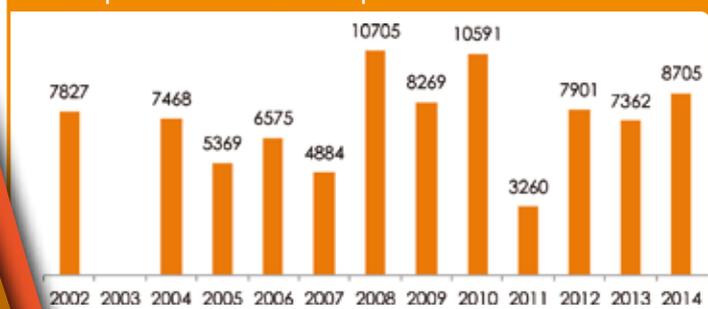


Tableau 23 : ratio de collecte des VHU collectés en Guadeloupe en kilogramme par habitant

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Kg/hab.	20	NC	18,8	12	16,5	12,2	26,7	20,6	26,3	8	19,5	18	21,56
Évolution interannuelle				-37%	+38%	-26%	+119%	-23%	+28%	-69%	+142%	-7%	+19%

Source : Région Guadeloupe et TDA - Données non communiquées : 2003

25 Évolution des tonnages de VHU collectés par les collectivités et les professionnels en Guadeloupe entre 2002 et 2014



Source : Région Guadeloupe et TDA

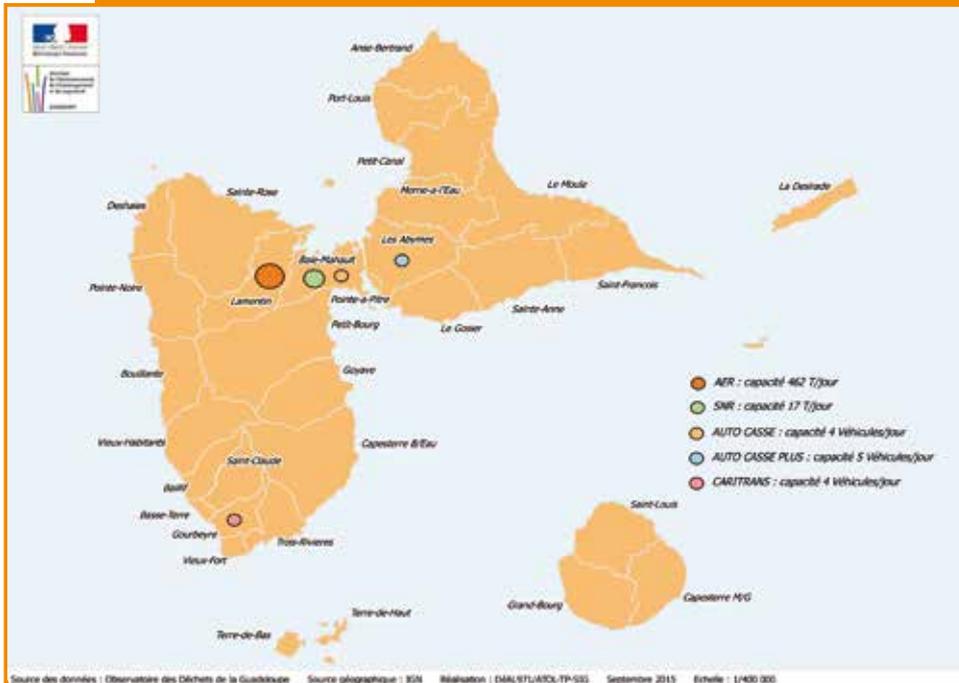
26 Schéma simplifié du traitement d'un VHU



Source : Monographie VHU, collection repères, ADEME

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Carte 18 Centres VHU de Guadeloupe selon leur capacité de traitement réglementaire



Performance de la filière

En 2014, moins de 73% des VHU produits ont été collectés. Le stock de VHU a donc tendance à se reconstituer. Les taux de valorisation en aval de la Guadeloupe n'ont pas été fournis à ce jour.

Les capacités de traitement réglementaires affichées correspondent aux capacités de traitement des déchets non dangereux (métaux, ferraille, verre confondus) des installations.

Les huiles usagées

Définition : les huiles minérales ou synthétiques sont issues de la distillation du pétrole et sont utilisées comme lubrifiants automobiles ou industriels.

On y distingue deux types d'huiles minérales :

- les huiles noires provenant des huiles de moteur, par exemple ;
- les huiles claires provenant des systèmes hydrauliques, par exemple.

Fonctionnement de la filière : les huiles minérales ou synthétiques usagées sont notamment produites dans des secteurs d'activités tels que :

- les garages, les centres d'entretien, les stations de vidanges... ;
- les entreprises traitant des déchets contenant des huiles usagées.

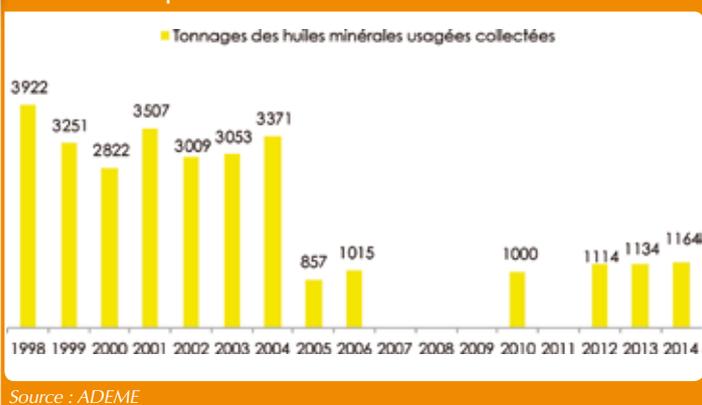
Elles sont collectées par un « ramasseur agréé » en porte-à-porte dans le type d'entreprises précitées mais également en apport volontaire dans les déchèteries, les marinas et les ports de pêche. Il est à noter que la collecte est gratuite pour le détenteur du déchet. Ces huiles sont ensuite mises en conteneurs spécifiques puis expédiées en France métropolitaine pour être utilisées comme combustible et permettre ainsi une valorisation énergétique de ce déchet.

Il n'existe pas à ce jour d'éco-organisme dédié à ce type de déchet. Le fonctionnement de cette filière repose donc sur le ramasseur agréé et le financement en est assuré par l'ADEME (collecte et traitement).



Des filières déchets aujourd'hui structurées

27 Évolution des tonnages de HU collectées par SARP Caraïbe en Guadeloupe entre 1998 et 2014



Il est à noter qu'à partir de 2005, les huiles usagées des navires de type cargo n'ont plus été prises en charge par la filière huiles usagées en Guadeloupe. Cela explique la baisse spectaculaire constatée entre 2004 et 2005.

Performance de la filière

La filière huiles usagées affiche en Guadeloupe une performance assez modeste (près de 71 % de taux de collecte par rapport au gisement théorique), malgré une présence déjà ancienne.

Les marges de progrès sont réelles. Pour la France hexagonale en 2014, le taux de collecte est proche des 100%. 52% de ce gisement a été traité par régénération, le reste a fait l'objet d'une valorisation énergétique.

(Source : SINOE données nationales 2014)

Tableau 24 : ratio de collecte des HU collectés par SARP Caraïbe en Guadeloupe en kilogramme par habitant

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Kg/hab.	10,3	8,5	7,3	9	7,7	7,7	8,5	2	2,5	NC	NC	NC	2,5	NC	2,8	2,7	2,8
Évolution interannuelle		-18%	-14%	+23%	-15%	+1%	+10%	-78%	+34%	-	-	-	-	-	-	-2%	+3%

Source : ADEME - Données non communiquées : 2007, 2008, 2009 et 2011

■ Les batteries usagées



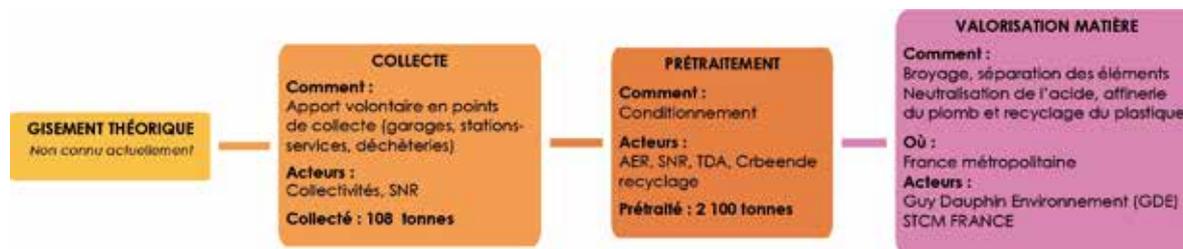
Définition : les batteries usagées sont des accumulateurs au plomb utilisés dans le système de démarrage des moteurs. Elles contiennent des éléments tels que l'acide et le plomb qui sont particulièrement nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement. Ces déchets se retrouvent principalement chez les garagistes et autres professionnels de l'automobile. Ces batteries sont à différencier des accumulateurs diverses que l'on retrouve, par exemple, dans les téléphones et ordinateurs portables... (cf. fiche piles et accumulateurs usagés).

Fonctionnement de la filière : en Guadeloupe, les importateurs de batteries adhèrent pour la plupart à l'association TDA (traitement des déchets automobiles) qui joue le rôle d'organisme de gestion de la filière (éco-organisme local). TDA a mis en place chez les garagistes et les stations-services, des points de collecte des batteries usagées sur tout le territoire guadeloupéen. Elles sont également collectées en déchèteries.

Ces batteries quittent le territoire pour la métropole où seront extraits le plastique, l'acide, le plomb et les métaux non ferreux. Le plastique est recyclé, l'acide est neutralisé, le plomb quant à lui est refondu, purifié et sera utilisé dans la fabrication de batteries neuves.

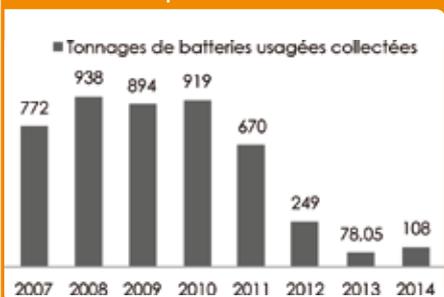


Bac de collecte des batteries usagées en déchèterie



Des filières déchets aujourd'hui structurées

28 Évolution des tonnages de batteries usagées collectées en entreprises en Guadeloupe entre 2007 et 2013



Source : TDA

Tableau 25 : ratio de collecte des batteries usagées collectées par la SARP Caraïbe en Guadeloupe en kilogramme par habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Kg/hab.	1,9	2,3	2,2	2,3	1,7	0,6	0,2	0,3
Évolution interannuelle	-	+21%	-5%	+2%	-27%	-65%	-67%	+16%

Source : TDA, AER

Performance de la filière

Le cours du plomb ayant baissé, de manière conséquente ces dernières années, on constate une diminution des tonnages de batteries usagées en déchèteries et points de collectes au profit d'apport direct dans les unités autorisées, ce qui explique la baisse drastique constatée entre 2010 et 2013.

■ Les piles & accumulateurs

Définition : les piles et accumulateurs sont des générateurs électrochimiques utilisés comme source d'énergie principale ou secondaire dans de nombreux équipements électriques ou électroniques (EEE) ou dans des véhicules. Ils peuvent être composés d'un ou plusieurs éléments connectés entre eux.

Fonctionnement de la filière : les piles et accumulateurs sont collectés par les collectivités en déchèterie et par les distributeurs via des bornes. Ils sont ensuite transportés jusqu'au centre de tri des déchets dangereux en vue d'un conditionnement et envoi dans une filière de valorisation hors territoire. L'Éco-organisme responsable de cette filière est Corepile.



29 Évolution des tonnages de piles et accumulateurs collectés en collectivités



Source : Ariade



Tableau 26 : ratio de collecte des piles et accumulateurs collectés par les collectivités et distributeurs en Guadeloupe en gramme par habitant

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
g/hab.	22	44	36	42	48	46	45
Évolution interannuelle	-	+97%	-17%	+15%	+14%	-3%	-2%

Source : Corepile, Ariade

Performance de la filière

La filière pile affiche des résultats légèrement en baisse cette année (-2%). Les tonnes collectées représentent 31 % du gisement. L'objectif national était de valoriser 25% des piles et accumulateurs mis sur le marché en 2012 et 45% en 2016 (articles R-543-124 à R-543-136 du Code de l'environnement).

Des filières déchets aujourd'hui structurées



Les déchets d'équipement électrique & électronique (D3E)

Définition : ces déchets sont très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (électroménagers, matériels audiovisuels, informatiques, bureautiques et de télécommunication, lampes).



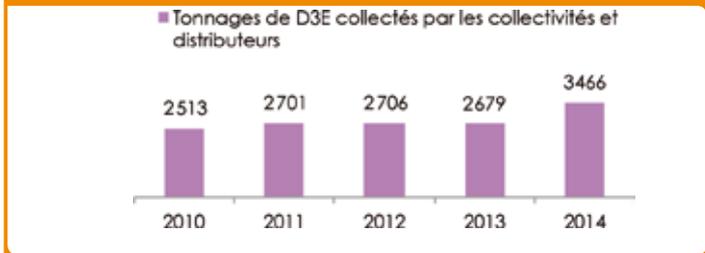
D3E, AER, Lamentin

Fonctionnement de la filière : les D3E ménagers sont collectés par les collectivités soit en porte-à-porte via une collecte spécifique (encombrant), soit en apport volontaire dans les déchèteries et chez les distributeurs selon le principe du 1 pour 1 ou du 1 pour 0 pour les petits appareils ménagers. (1 pour 1 : à l'achat d'un appareil neuf, votre magasin a l'obligation de reprendre gratuitement votre ancien appareil équivalent). Ils sont ensuite transportés jusqu'au centre de tri et de conditionnement en vue d'un prétraitement et envoi dans une filière de valorisation hors territoire.

Les D3E des professionnels doivent être directement déposés en centre de tri et de conditionnement. Les lampes sont acheminées vers l'unique centre de traitement des déchets dangereux de l'île qui en assurera le conditionnement et l'exportation vers une filière de valorisation hors du territoire.

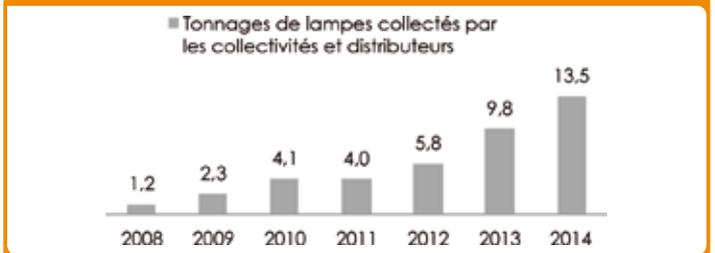


30 Évolution des tonnages de D3E collectés par les collectivités et les distributeurs en Guadeloupe



Source : OCAD3E, Ariade

31 Évolution des tonnages de lampes collectés par les collectivités et les distributeurs en Guadeloupe



Source : RECYLUM, Ariade

Tableau 27 : Évolution des tonnages de D3E ménagers collectés

		2010	2011	2012	2013	2014
Ménagers	Distributeurs	586	636	636	504	568
	Collectivités	1 927	2 065	2 064	2 175	2867
Professionnel						32
TOTAL		2 513	2 701	2 700	2 679	3 466

Source : OCAD3E, ARIADE

Tableau 28 : ratio de collecte des lampes par les collectivités et les distributeurs en gramme par habitant

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
g/hab.	3	6	10	10	14	24	34
Évolution interannuelle		+98%	+75%	-1%	+45%	+68%	+38%

Source : RECYLUM, ARIADE, données non communiquées tonnages distributeurs 2010 à 2012 et tonnage collectivités 2010 à 2012

Performance de la filière

La filière DEEE constitue un exemple de mise en place opérationnelle réussie d'une filière déchets. Les collectivités locales, les distributeurs de D3E et les professionnels sont impliqués et ont contribué à la création d'une filière industrielle locale,

unique dans la Caraïbe. On peut noter que les performances de collecte ont augmenté de manière significative (+29%). En 2014. Les tonnages collectés représentent 40% du gisement.

■ Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Définition : Les DASRI sont des déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.



Les déchets d'activités de soins relèvent de trois gisements principaux :

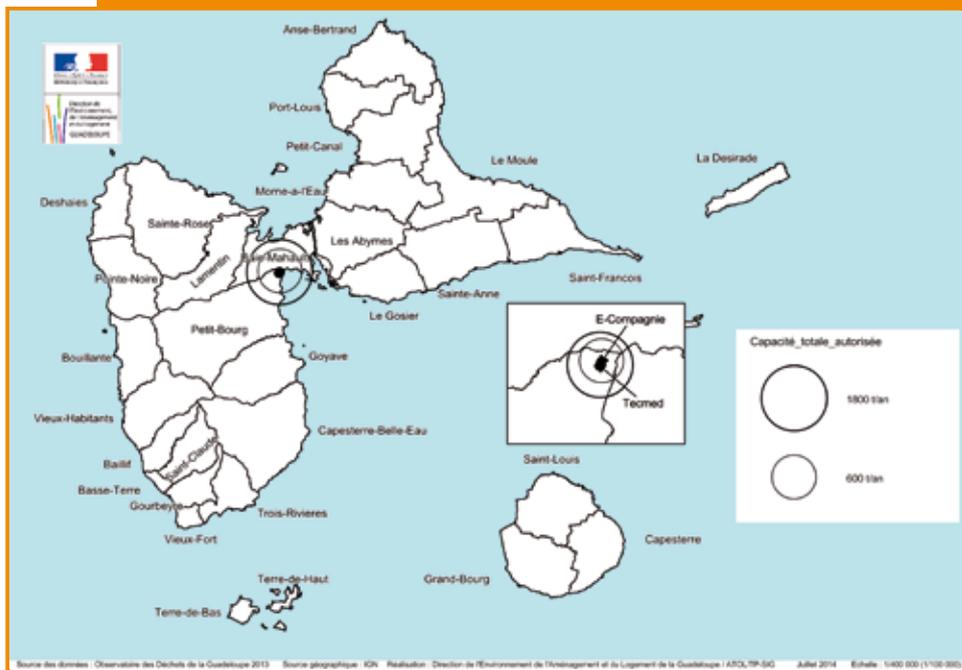
- les établissements de santé (cliniques, hôpitaux, pharmacie...);
- les diffus (professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers...);
- Les patients en auto-traitement.

Fonctionnement de la filière : au sein des établissements de soins, les DASRI sont regroupés dans des bacs en plastique qui sont scellés de façon définitive une fois pleins. Ils sont également collectés en points d'apport volontaire réfrigérés dans certaines collectivités (Baie-Mahault et St-François). Par la suite, ils sont collectés et subissent un traitement de banalisation (désinfection et broyage). Ils sont alors considérés comme des déchets non dangereux et traités comme des déchets ménagers et assimilés (DMA) ce qui permet réglementairement de les enfouir dans une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), au même titre que des ordures ménagères résiduelles (OMR). Par ailleurs en 2014, les DASRI PAT (du patient en auto-traitement : coupants, tranchants) ont fait l'objet d'une collecte dans certaines pharmacies de la Guadeloupe. Ces déchets sont aujourd'hui banalisés (désinfectés et broyés).



La différence constatée entre le tonnage collecté et le tonnage traité est due à la technique de traitement employée qui assèche le déchet.

Carte 19 Localisation installations de traitement DASRI



Performance de la filière

L'ensemble des DASRI des établissements de santé font l'objet d'une collecte et d'une banalisation. Il en va de même pour les DASRI produits par les principaux professionnels de santé.

■ Les filières à venir



Les déchets diffus spécifiques (DDS) représentent l'ensemble des **déchets chimiques produits par les ménages** qui sont susceptibles de présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (acides, soude, ammoniac, combustibles, biocides ménagers, engrais et phytosanitaires ménagers...). Cette filière, par le biais de l'éco-organisme Eco-DDS, est en cours de mise en place sur le territoire guadeloupéen et devrait être opérationnelle dans le courant de l'année 2015. Le gisement estimé pour cette filière est de **1 336 tonnes par an**.



Les déchets d'éléments d'ameublement représentent l'ensemble des **déchets mobiliers des ménages et des professionnels** (meubles d'aménagement de toute la maison, sièges, literie...). Cette filière, par le biais des éco-organismes éco-mobilier pour les ménages et valdélia pour les professionnels, est en cours de mise en place sur le territoire guadeloupéen et devrait être opérationnelle dans le courant de l'année 2015. Le gisement estimé pour cette filière est de **14 976 tonnes par an**.

Des filières déchets aujourd'hui structurées

Les déchets d'origine agricole : les produits phytosanitaires

Définition : les déchets issus des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture sont de plusieurs types.

Les déchets dangereux :

- PPNU (produits phytosanitaires non utilisés) : ce sont des produits périmés, interdits (ex : arsénite de soude) ou invendus, altérés, non identifiables (étiquetage endommagé) ;
- EVPP (emballages vides de produits phytopharmaceutiques) : ce sont des emballages qui, après avoir été vidés, contiennent toujours un reliquat de matières actives et ne peuvent être considérés comme des déchets banals. Il s'agit principalement d'emballages plastiques rigides mais aussi de bouteilles de verre, de sacs en papier, de cartons ou de fûts métalliques.

Les déchets non dangereux :

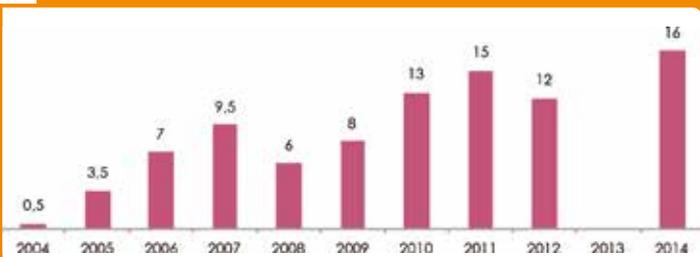
- les EVPF (emballages vides des produits fertilisants) : sacs d'engrais et d'amendement ;
- les FPAU (films plastiques agricoles usagés).

Fonctionnement de la filière : la chambre d'agriculture transmet aux distributeurs d'engrais et de produits phytopharmaceutiques le planning annuel des collectes.

Les collectes ont lieu dans les bassins de production agricole au plus près des agriculteurs. Plusieurs sites de collecte sont mobilisés. Ils sont par la suite transportés jusqu'au centre de tri et de conditionnement ECODEC en vue d'un prétraitement et envoyés dans une filière de valorisation hors du territoire.



32 Évolution des tonnages collectés d'EVPP et EVPF



Source : chambre d'agriculture de la Guadeloupe, groupement de producteurs de banane Guadeloupe

Données non communiquées : 2013

Performance de la filière

Après avoir mis en place une filière pérenne de récupération des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) en 2004, La chambre d'agriculture de la Guadeloupe s'est penchée sur la problématique des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU). C'est ainsi que, dans le cadre du dispositif Ecophyto Dom, une collecte de PPNU a été mise en place en Guadeloupe du 29 mars au 29 avril 2011 grâce au concours financier du ministère des Outre-Mer.

Sur la période 2004/2014, 90,5 tonnes de déchets plastiques furent collectés et recyclés grâce à la participation active des agriculteurs. Aujourd'hui, plus de 1 500 déposants ont adopté une pratique agricole durable, en éliminant les déchets de leur activité professionnelle par le biais de filière régulière.

Cependant, notre département compte plus de 7 000 exploitants et d'autres utilisateurs de produits phytopharmaceutiques tels que les collectivités territoriales, les particuliers, etc. Ces éléments traduisent une marge de progression importante.

Économie du déchet

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle n'a donc pas le caractère d'un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires, mais constitue une contribution aux dépenses engagées par la commune pour le fonctionnement du service rendu aux administrés. La recette provenant de la TEOM peut couvrir une part variable du coût de la

collecte et du traitement restant à la charge de la collectivité. Si elle n'en couvre qu'une partie, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères peut se cumuler avec le recours au financement du service par le budget général. La TEOM peut également représenter un montant supérieur au coût de collecte et de traitement pour la collectivité.

(Source : guide juridique et fiscal du service public de gestion des déchets, AMORCE-ADEME 2010)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

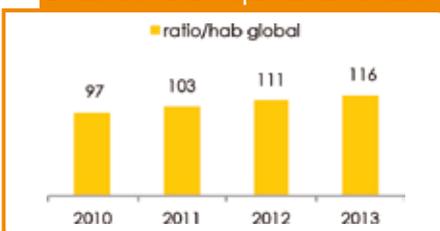
S'agissant de la Guadeloupe, les recettes moyennes par habitant de la TEOM ont tendance à évoluer de manière positive depuis 2010 (+19,5%). Elle est inférieure aux recettes par habitant de la Martinique ou de la

Réunion. Elle est bien supérieure aux recettes de Guyane et d'un département hexagonal tel que le Finistère. Les recettes par habitant affichent des disparités territoriales importantes, liées essentiellement aux fortes variations des

assiettes (base nette fiscalisable) des communes (de 665 047 euros à 49 605 260 euros).

(Source données : ministère des Finances et des Comptes publics, INSEE)

33 Évolution de la TEOM par habitant en euros



Source : ministère des Finances et des Comptes publics, Insee

34 Comparaison régionale TEOM/habitant en 2013



Source : ministère des Finances et des Comptes publics, Insee

Carte 20 TEOM par habitant en 2013

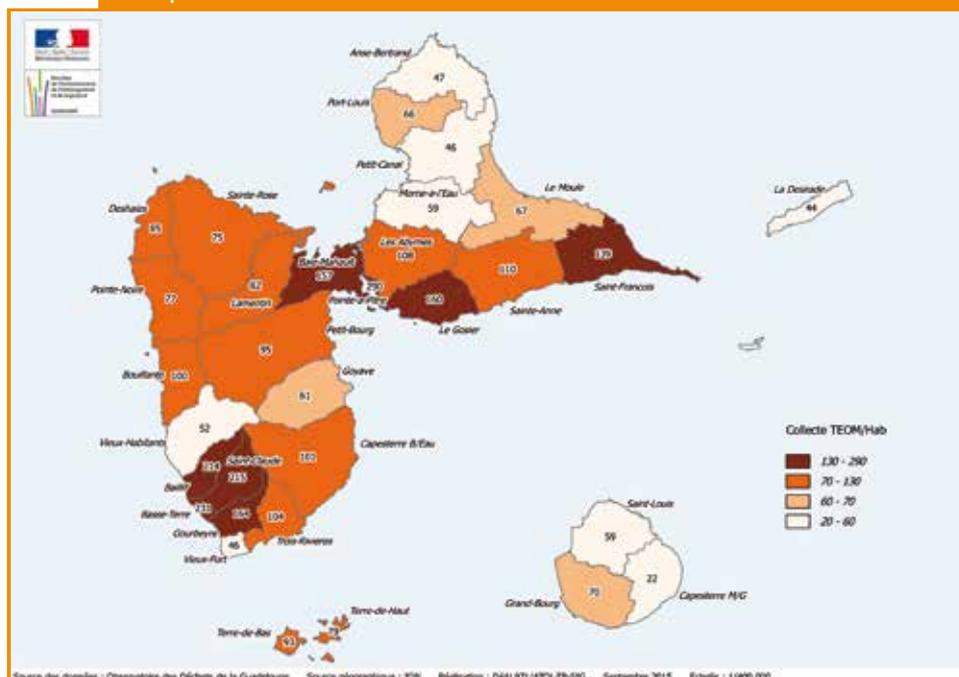


Tableau 29 : Comparaison régionale TEOM/habitant en 2013, en euro

€/HAB	Population	TEOM(€)	TEOM/HAB (€)
Guadeloupe	405 739	47 264 283	116
Martinique	386 489	50 281 303	130
Guyane	250 109	13 307 489	53
La Réunion	841 000	103 417 105	123
Finistère	911 868	49 977 453	55

Source : ministère des Finances et des Comptes publics, INSEE

Économie du déchet

Coût de gestion des déchets ménagers et assimilés en Guadeloupe

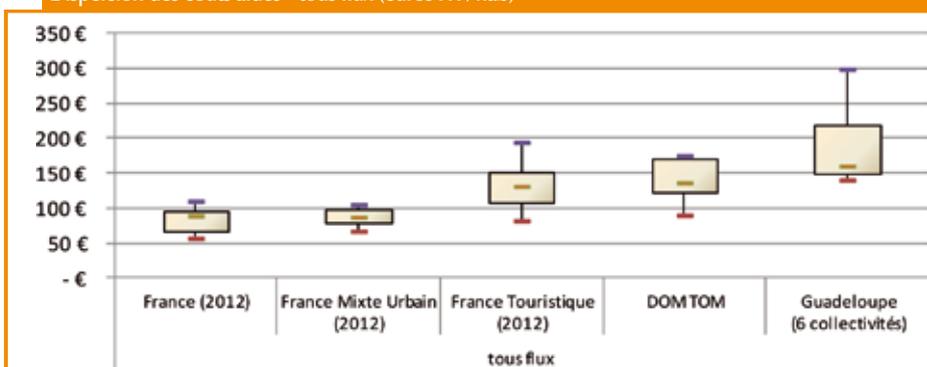
Coûts globaux

Combien coûte la gestion des déchets ménagers et assimilés en Guadeloupe ? Cette question est aujourd'hui essentielle si l'on souhaite bâtir une politique pérenne de gestion de nos déchets.



La lecture des résultats doit être interprétée avec précaution car les données ne représentent que 6 collectivités (CANBT, CASBT, CANGT, SYVADE, Baie-Mahault, Terre-de-Haut) ayant des profils très différents. La valeur médiane, tous flux confondus est de 170 €/hab.

37 Dispersion des coûts aidés - tous flux (euros HT/hab)



Source : Inddigo, comptacoût ADEME, 2015

Nous constatons cependant que :

- les coûts de Guadeloupe sont plus élevés que les autres typologies présentées, sachant que le contexte insulaire des îles périphériques (Marie Galante, la Désirade, Les Saintes) engendre des coûts de transfert qui gonflent, pour partie, le coût aidé ;
- les coûts observés en Guadeloupe peuvent varier d'un facteur 1 à 2 selon les collectivités, ce qui est très important au regard des autres typologies présentées ;

- les services proposés sont nombreux. En Métropole, les déchèteries permettent de limiter les services de collecte et ce type d'installation permet ainsi d'optimiser les coûts en regroupant de nombreux flux et en limitant le poste de collecte. En Guadeloupe, ce service débute, le réseau n'est pas encore étoffé et l'offre n'est que partiellement connue par les usagers ;
- le coût en €/hab. est la résultante de quantités (reflet de la production de déchets produits par les usagers) et d'un coût en €/t (reflet du coût réel du service technique).

Niveau de financement des coûts globaux

Toutes les collectivités financent le service de gestion et d'élimination des déchets ménagers et assimilés par la TEOM. Le Syndicat de traitement fait appel à une contribution des collectivités.

Le taux moyen de couverture du coût par le financement est, sur les communes suivies, de 77% avec une très grande hétérogénéité allant de 35 à 105%. Cela signifie que les 2/3 des dépenses sont couvertes par les contributions des usagers et que le 1/3 restant est couvert par le budget général des collectivités.

Les taux de couverture du coût du service par le financement de la TEOM sont très variables selon les collectivités et oscillent entre 57 à 98%. En Guadeloupe, le recouvrement de la TEOM est très faible (en moyenne de 34%).

Tableau 31 : coûts tous flux

	Données issues du référentiel national des coûts (sur les matrices 2012) - secteur touristique (pour 50% des collectivités)	Données issues des DOM (hors Guadeloupe)	Données de Guadeloupe
Coût aidé en € HT/t	193 (156 à 215)	-	350 (280 à 600)
Coût aidé en € HT/hab.	131 (107 à 152)	140 (110 à 170)	170 (120 à 270)

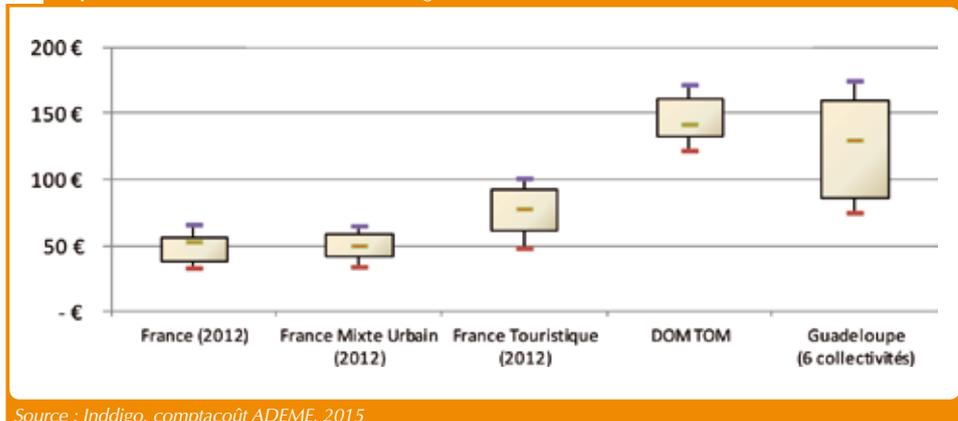
Source : Inddigo, comptacoût ADEME, 2015

Économie du déchet

Analyses sectorielles

Ordures ménagères résiduelles

38 Dispersion des coûts aidés - ordures ménagères résiduelles (euros HT/hab.)



Source : Inddigo, comptacoût ADEME, 2015

Le coût aidé des ordures ménagères résiduelles englobent toutes les charges et les recettes éventuelles : soit les charges de structure (personnel administratif), la communication mais également toutes les étapes techniques (précollecte, collecte, transport et traitement).

Le coût aidé sur les ordures ménagères résiduelles est en valeur médiane de 120 €/hab. L'amplitude des coûts est très large avec des valeurs allant de 75 à 175 €/hab. : Ces variations sont liées en partie aux coûts liés aux transferts maritimes, aux activités touristiques, aux fréquences de collecte et aux quantités collectées.

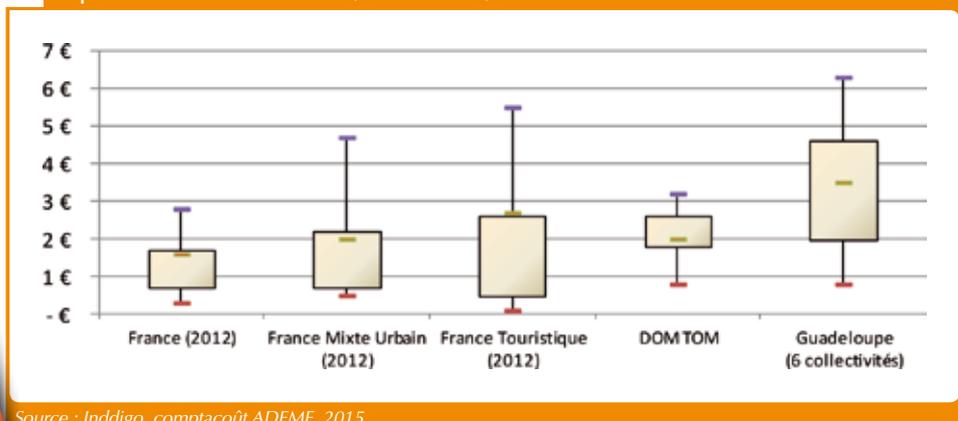
Tableau 32 : coûts des ordures ménagères résiduelles

	Données issues du référentiel national des coûts (sur les matrices 2012) - secteur touristique (pour 50% des collectivités)	Données issues des DOM (hors Guadeloupe)	Données de Guadeloupe
Coût aidé en € HT/t	258 (217 à 296)	230 (200 à 350)	260 (200 à 340)
Coût aidé en € HT/hab.	78 (62 à 93)	65 (40 à 94)	120 (75 à 175)

Source : Inddigo, comptacoût ADEME, 2015

Verre

39 Dispersion des coûts aidés - verre (euros HT/hab.)



Source : Inddigo, comptacoût ADEME, 2015

Concernant le coût du verre, la valeur médiane en Guadeloupe est de 3,50 €/hab. avec une amplitude des coûts (80% des collectivités ont communiqué leur données) allant de 1 à 7.

La densification des points d'apport volontaire engendre une augmentation des charges de précollecte et de collecte, mais devrait faciliter l'appropriation du geste de tri par la population.

Économie du déchet

Recyclables secs

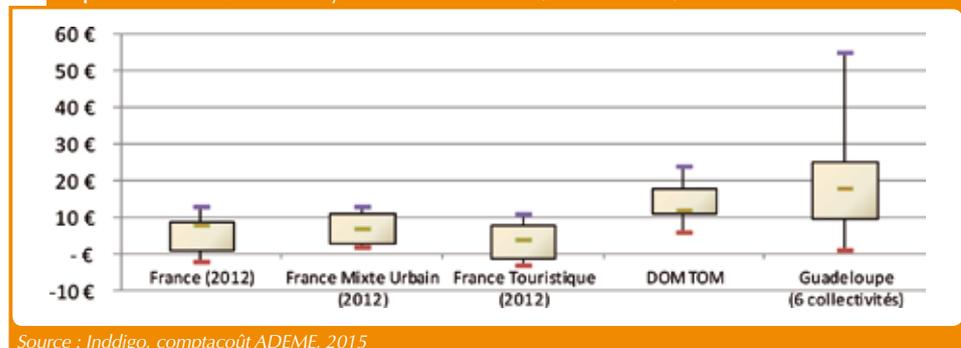
Concernant le coût aidé sur les recyclables secs, la valeur médiane en Guadeloupe est de 18 €/hab. avec une amplitude des coûts (80% des collectivités ont communiqué leur données) allant de 1 à 45 (1,20 à 55 €/hab.).

Cette très large hétérogénéité doit être exploitée avec précaution : seules 6 collectivités disposent à ce jour d'une comptabilité analytique sur les déchets.

Les explications pouvant être avancées sont multiples :

- la part du coût de transport est variable (en particulier pour les îles) ;
- la diminution du geste de tri et des performances de collecte impactent par ricochet sur le coût de collecte. Le service proposé est aujourd'hui surdimensionné par rapport aux flux collectés, mais il convient de poursuivre la démarche de sensibilisation et de communication pour demain disposer de coûts optimisés ;
- l'amélioration technique des équipements de traitement a également des répercussions sur le coût du traitement : gestion des refus de tri et l'optimisation de la filière de tri.

40 Dispersion des coûts aidés - recyclables secs hors verre (euros HT/hab.)



Source : Inddigo, comptacoût ADEME, 2015

Déchèteries

Les éléments de coûts présentés ne concernent que 2 déchèteries et ne sont donc pas représentatifs. Ils sont fournis à titre d'information pour faire émerger des éléments de tendance

Tableau 33 : coûts des ordures ménagères résiduelles

	Données issues du référentiel national des coûts (sur les matrices 2012) - secteur touristique (pour 50% des collectivités)	Données de Guadeloupe
Nombre d'habitants / déchèterie	Entre 10 000 et 15 000 hab.	Entre 40 000 et 70 000 hab.
Coût aidé en €HT/t	94 à 227 €HT/t	300 à 650 €HT/t
Coût aidé en €HT/hab.	22 à 40 €HT/hab.	4 à 14 €HT/hab.
Quantités collectées en kg/hab. desservi	300 à 400 kg/hab.	8 à 40 kg/hab.

Source : Inddigo, comptacoût ADEME, 2015

Aujourd'hui, le service « déchèterie » n'est relativement pas onéreux au regard des autres services en €/hab. Ceci s'explique par plusieurs facteurs :

- le nombre de déchèteries sur l'ensemble de la Guadeloupe est faible : l'offre de service est restreinte ;
- les quantités collectées sont en nette hausse mais encore modestes. Les usagers se déplacent encore peu vers les déchèteries et bénéficient de services porte-à-porte complémentaires appréciés ;
- de fait, le coût en €/hab est relativement faible, mais masque des quantités faibles à ce jour acceptés et un coût du service à la tonne élevé : accueil en haut de quai sur des plages d'ouverture réelles et des coûts de transport et d'exutoire élevés.

Encombrants

Le poste « encombrants » (charges de structure, précollecte, collecte, transport, traitement et recettes) représente de 10 à 18% selon les collectivités du coût aidé global (tous flux) des matrices. Le coût aidé oscille entre 16 et 35 €/hab. en fonction principalement des modalités de collecte (fréquence, nombre de ripeurs attachés à la collecte, temps mis en œuvre pour le tri a posteriori...).

Les charges de collecte pèsent pour 60% en moyenne et celles de transport et traitement pour environ 30%.

Déchets verts

Selon les collectivités le poste global « déchets verts » représente de 6 à 16%, du coût aidé global (tous flux) des matrices. Le coût aidé oscille entre 10 et 40 €/hab. en fonction principalement des modalités de collecte (fréquence, longueur des circuits mais surtout quantités collectées...).

Les charges de collecte pèsent de 30 à 60% en moyenne et celles de transport et traitement également pour 30 à 60%.

Économie du déchet

Synthèse des coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés



Au global, on constate en Guadeloupe une structuration des coûts très différente de la Métropole :

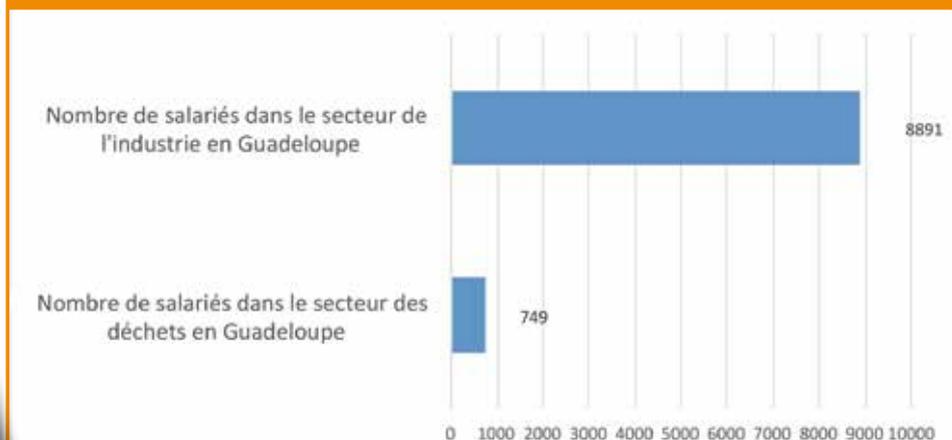
- 1- La diversité des services engendre des coûts assez importants et portés non pas prioritairement sur les 4 flux du référentiel national des coûts.
- 2- Les performances relatives sont basses sur le verre et les recyclables secs et engendrent un coût en €/hab assez élevé.
- 3- Le faible réseau de déchèteries ne permet pas à ce jour de s'affranchir des différents services de collecte proposés.



Dynamique de l'emploi dans la filière des déchets

Part de l'emploi direct

41 Comparaison du nombre de salariés dans la filière déchets en Guadeloupe en 2014 avec le nombre de salariés du secteur de l'industrie



Source : enquête observatoire des déchets de la Guadeloupe-2014

Au 31 décembre 2014, l'effectif salarié dans la filière de l'industrie est de 8 891 salariés, dont 749 emplois dans les déchets. Le secteur déchets représente 9% de l'emploi salarié du secteur industriel de Guadeloupe, ce qui la place à la cinquième position de l'emploi industriel en Guadeloupe.

Économie du déchet

■ Types de contrats

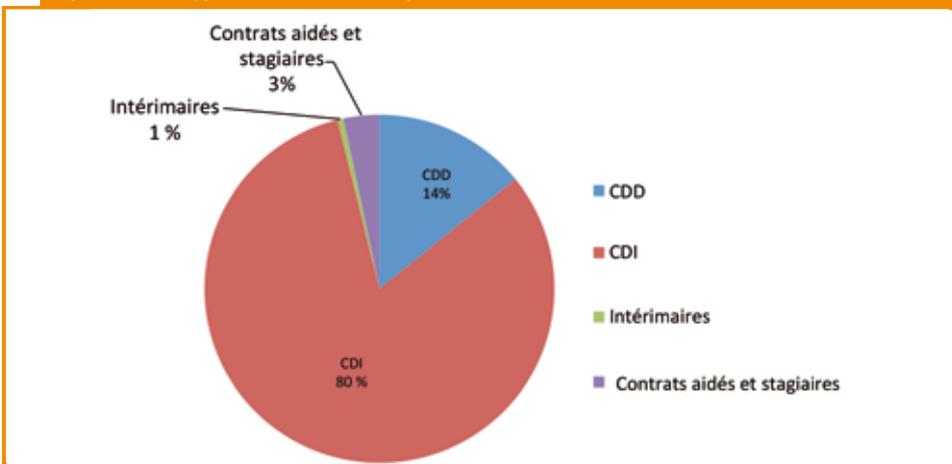
La majorité des contrats passés dans le secteur des déchets sont des contrats à durée indéterminée (CDI). Ils représentent 80%, des emplois contre 20,6% en moyenne en Guadeloupe. La part des contrats à durée déterminée (CDD) représente 14% dans le secteur des déchets, contre 72,9% pour l'ensemble de l'emploi en Guadeloupe.

On remarque également une faible part de contrats intérimaires, se montant à 1% de l'effectif total des salariés travaillant dans le domaine des déchets, contre 6,5% pour l'ensemble des emplois guadeloupéens.

Le nombre de contrats aidés et stagiaires est un peu plus élevé que celui des intérimaires, mais ne représente malgré tout que 3% sur la totalité des contrats dans le secteur des déchets.

La majorité des contrats dans la filière des déchets sont des contrats à temps complet, représentant 87% du total, contre 13% de contrats à temps partiel.

42 Répartition des types de contrats de l'emploi salarié dans le secteur des déchets



Source : enquête observatoire des déchets de la Guadeloupe-2014

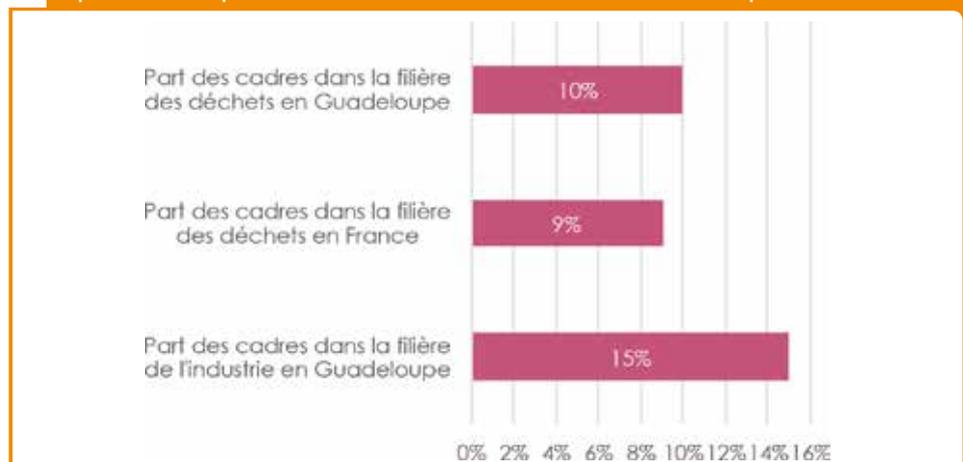
Tableau 34 : part des salariés à temps partiel et complet sur la filière déchets en Guadeloupe

Part des salariés à temps partiel	13%
Part des salariés à temps complet	87%

Source : enquête pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe-2014

■ Qualification des emplois

43 Répartition des emplois cadre dans les filières déchets et industrie en Guadeloupe et déchets en France



Source : enquête observatoire des déchets de la Guadeloupe-2014

En 2014, la part des cadres dans le secteur des déchets est de 10%, contre 15% dans le secteur de l'industrie ; pour la France entière, cette part n'est que de 9%.

Économie du déchet

PIB

Le suivi du PIB par tonne de déchets produits est un indicateur permettant de mesurer l'efficacité des mesures de prévention de production de déchets. En effet, la richesse d'un territoire peut augmenter, sans qu'il y ait pour autant une augmentation de la quantité de déchets produits.

Malheureusement, la production de déchets reste à l'heure actuelle et à l'échelon national corrélée à l'augmentation du PIB, mais l'objectif de la prévention des déchets est d'aboutir à un découplage entre croissance du PIB et augmentation de la quantité de déchets produits.

La série de données dont dispose l'observatoire n'est actuellement pas suffisante (3 ans) pour émettre une hypothèse de couplage ou de découplage de la croissance du PIB avec croissance de la quantité de déchets produits.

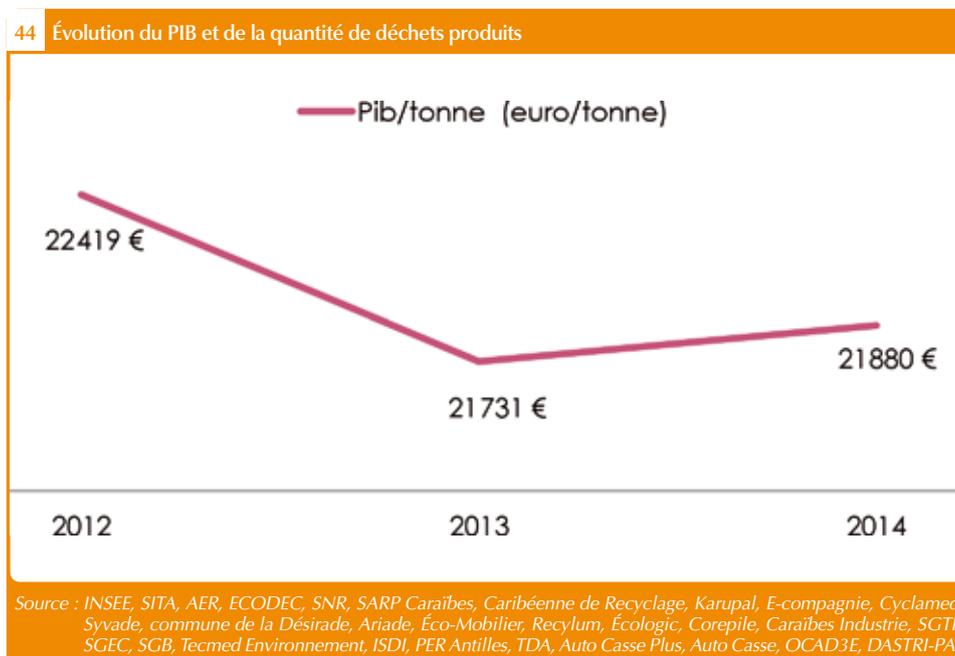
Tableau 35 : produit intérieur brut et traitement des déchets

	2012	2013	2014
Tonnage annuel traité	358 319	370 753	370 203
PIB en M€	8 033	8 057	8 100
PIB/tonne (€/tonne)	22 419	21 731	21 880
Évolution interannuelle		-3%	+0,6%

Source : INSEE, SITA, AER, Ecocod, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, E-compagnie, Cyclamed, Syvade, commune de la Désirade, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Écologic, Corepile, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEC, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER Antilles, TDA, Auto Casse Plus, OCAD3E

Nous pouvons néanmoins relever en 2014 que l'augmentation du PIB s'accompagne d'une stagnation de la production de déchets (+0,5% pour le PIB). Ainsi en 2014, pour 10 k€ de PIB, 485 kg de déchets étaient produits.

44 Évolution du PIB et de la quantité de déchets produits



Glossaire

Calcin

Verre broyé et nettoyé utilisé par les verreries en remplacement de la matière première minérale vierge (silice).

Collecte séparée ou sélective

La collecte séparée désigne une collecte dans laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique.

(Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement)

Collecte

Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (que ce soit le service public d'enlèvement ou le prestataire d'une entreprise) prend en charge les déchets.

(Article L. 541-1-1 du code de l'environnement)

La collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

La collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire (ces équipements peuvent être publics ou privés et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels).

Coûts aidés

Correspond à la globalité des charges déduction faites de toutes les recettes touchées par la collecte (aides, soutiens et vente de produits industriels).

Déchets banalisés

Ils sont issus de la désinfection des DASRI dans le but de réduire de leur contamination microbiologique. Le déchet banalisé peut ensuite rejoindre le circuit traditionnel des déchets ménagers et assimilés en centre de stockage.

Délégation de service public (DSP)

La délégation de service public (DSP) consiste à conférer la gestion d'un service public à une entreprise rémunérée en tout ou partie par l'utilisateur, sous le contrôle de la collectivité.

Élimination

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou énergie.

(Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement)

Matière première secondaire

C'est un matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première (exemple : poudrette de pneus).

Les déchets assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières.

(Article L. 2224-14 du Code général des collectivités territoriales)

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Les déchets dangereux

Ce sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.

(Article R. 541-8 du Code de l'environnement)

Glossaire

PCI ou pouvoir calorifique inférieur

C'est la quantité de chaleur dégagée par la combustion d'un kilogramme de combustible dans des conditions standardisées.

Recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage.

(Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement)

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

(Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement)

Refus de tri

Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux avant traitement car non recyclable ou qui est récupérée après un traitement inadapté.

Régie

La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services.

L'élimination des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.

Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

(Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement)

Liste des abréviations

Administratif et réglementaire

ADEME

Agence De l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DEAL

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

EPCI

Établissement Public de Coopération
Intercommunale

PDEDMA

Plan Départemental d'Élimination
des Déchets Ménagers et Assimilés

PPGDND

Plan de Prévention et de Gestion
des Déchets Non Dangereux

PREGEDD

Plan Régional d'Élimination
et de Gestion des Déchets Dangereux

PPGDD

Plan Prévention et de Gestion
des Déchets Dangereux

REP

Responsabilité Élargie du Producteur

SINOE

Système d'Information
et d'Observation de l'Environnement

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères

TGAP

Taxe Générale sur les Activités
Polluantes

Entreprises

AER

Antilles Environnement Recyclage

SGB

Société Guadeloupéenne de Béton

SNR

Société Nouvelle de Récupération

Gestion des déchets

DCT

Déchèterie

ICPE

Installation Classée
pour la Protection de l'Environnement

ISD

Installation de Stockage des Déchets

ISDD

Installation de Stockage des Déchets
Dangereux

ISDI

Installation de Stockage des Déchets
Inertes

ISDND

Installation de Stockage
des Déchets Non Dangereux

BAV

Borne d'apport volontaire

PAP

Porte-à-porte

Typologie des déchets

BTP

Bâtiments et Travaux Publics

DA

Déchets Assimilés

DAE

Déchets des Activités Économiques

DASRI

Déchets des Activités de Soins
à Risques Infectieux

DASRI-PAT

Déchets des Activités de Soins à Risques
Infectieux des Patients en Auto-Traitement

DD

Déchets Dangereux

DDS

Déchets Diffus Spécifiques

DEEE ou D3E

Déchets d'Équipements Électriques
et Électroniques

DI

Déchets Inertes

DIB

Déchets Industriels Banals

DM

Déchets Ménagers

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

DND

Déchets non Dangereux

DO

Déchets Organiques

DV

Déchets Verts

HU

Huiles Usagées

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PEHD

Polyéthylène Haute Densité

Qu'est-ce que l'observatoire des déchets de la Guadeloupe ?

La question des déchets dans l'archipel guadeloupéen est un enjeu environnemental de premier ordre. En effet, la préservation de milieux naturels exceptionnels à l'échelle mondiale, la protection des populations contre les épidémies (dengue, chikungunya), la volonté de faire de nos déchets des ressources, sont à l'origine de politiques récentes et structurées de gestion optimisée des déchets. À ce titre, dans un but d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un outil d'observation. C'est ainsi qu'en décembre 2013, l'ADEME Guadeloupe, la région Guadeloupe, le département de la Guadeloupe et la DEAL ont décidé de créer l'observatoire des déchets de la Guadeloupe.

L'observatoire des déchets est un outil d'observation et d'information sur la gestion des déchets en Guadeloupe qui traduit la volonté de la région, du département,

de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) ainsi que l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de se munir d'un instrument spécifique d'appui aux politiques publiques de la gestion des déchets et également d'aide à l'évaluation de ces actions.

L'observatoire des déchets de la Guadeloupe est composé :

- d'un **secrétariat**, actuellement assuré par l'ADEME, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure la collecte des données ;
- d'un **groupe de travail**, composé des 4 fondateurs que sont la région, le département, la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), ainsi que l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Activités de l'observatoire

1 Collecte de données et diffusion

L'observatoire des déchets de la Guadeloupe collecte des données et analyse dans les champs d'observation suivants :

- la production de déchet
- la collecte des déchets
- le traitement
- la valorisation

2 Études prospectives

L'observatoire développe également une mission prospective au service des politiques publiques du territoire.

3 Formation des collectivités et entreprises

Partenaires

■ Partenaires publics

ADEME, DEAL, Région Guadeloupe, Conseil Départemental, INSEE, SYVADE.

Communes : les Abymes, Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Bouillante, Capesterre Belle-Eau, la Désirade, Le Gosier, Goyave, Morne-à-l'Eau, le Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, St-François, Ste-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort et Vieux-Habitants.

Intercommunalités : communauté de communes de Marie-Galante, communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre, communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre.

■ Partenaires privés

Ecodec, AER, SITA, SNR, Caribéenne de Recyclage, Karupal, SARP Caraïbes, Ariade, E-compagnie, Caraïbes Industrie, SGTP, SGEN, SGB, Tecmed Environnement, ISDI, PER-Antilles, Auto Casse Plus, Auto Casse, West Indies Environnement, Chambre d'agriculture, le groupement de producteurs de banane Guadeloupe.

Éco-organismes : Éco-Emballages, Corepile, Recylum, DASTRI, Cyclamed, TDA.

**MERCI AUX FOURNISSEURS DE DONNÉES
DE L'OBSERVATOIRE QUI ONT PERMIS
LA RÉALISATION DE CE BILAN.**

Retrouver les données détaillées de l'observatoire des déchets de la Guadeloupe sur notre site internet : www.dechet-guadeloupe.fr et sur www.sinoe.org



SINOE® est un outil d'analyse en ligne principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leurs politiques de gestion des déchets ménagers et à améliorer leurs services, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts.

Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (immeuble Café Center, rue Ferdinand Forest, 97122 Baie-Mahault).

Rédaction : Cynthia BONINE, Alizé BIDART et Jérôme DANCOISNE (ADEME Guadeloupe, INDDIGO pour la partie recette des déchets du service public avec l'appui du comité de pilotage de l'observatoire (conseil régional, conseil départemental, ADEME, DEAL).

Réalisation carte : Gérard OUSSELIN et Boris DOBRYCHINE (DEAL- ATOL/TP).

Crédit photo : ADEME, Tély CARPIN.

